



Modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

Evaluation des variantes envisageables

Mandant	M. D'Angelo
Chef de projet	M. Dubach
Auteurs	B. Gerber, N. Chenaux Bieri
Statut	approuvé
Date	30.10.2020

Table des matières

1	But du document.....	1
2	Analyse de la situation.....	1
2.1	Contexte	1
2.2	Bases légales	2
2.3	La statistique de l'aide sociale en tant que système statistique.....	2
2.4	Relevé et analyse actuels (Contexte du système).....	4
2.4.1	Relevé des données (input).....	5
2.4.1.1	Description.....	5
2.4.1.2	Produits d'input.....	6
2.4.1.3	Volume de l'enquête	6
2.4.2	Output.....	7
2.4.2.1	Description.....	7
2.4.2.2	Produits d'output.....	9
2.4.3	Volume de l'output.....	10
2.4.4	Système informatique	10
2.4.4.1	Description.....	10
2.4.4.2	Chiffres clés du système informatique.....	11
2.4.4.3	Systèmes de gestion des dossiers	11
2.4.4.4	Sûreté de l'information et protection des données.....	11
2.5	L'environnement de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale.....	12
2.5.1	Description des parties prenantes	12
2.5.2	Schéma du contexte	13
2.6	Atouts et points faibles de la statistique actuelle de l'aide sociale.....	13
2.6.1	Atouts.....	13
2.6.2	Points faibles	14
3	Conditions-cadres.....	15
3.1	Bases légales	15
3.2	Autres conditions-cadres	15
4	Objectifs et exigences générales.....	17
4.1	Objectifs.....	17
4.2	Exigences générales	18
5	Variantes envisageables.....	20
5.1	Tour d'horizon des variantes envisageables.....	20
5.2	Variante 1 : collecte annuelle au mois de référence de données cumulées sur la base d'un catalogue de variables réduit	20
5.2.1	Description succincte.....	20
5.2.2	Contexte du système (but visé)	21
5.2.3	Diagramme contextuel (but visé).....	21
5.2.4	Organisation administrative	22
5.2.5	Conditions, interdépendances	22
5.3	Variante 2: relevé de données mensuelles avec catalogue de variables réduit.....	23
5.3.1	Description succincte.....	23
5.3.1.1	Sous-variante 2A : le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques se fait dans les services chargés des relevés	24
5.3.1.2	Sous-variante 2B : le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques se fait à l'OFS.....	25
5.3.2	Contexte du système (but visé)	25
5.3.3	Diagramme contextuel (but visé).....	25
5.3.4	Organisation administrative	26
5.3.5	Conditions, interdépendances	26

5.4	Analyse et évaluation des variantes	27
5.4.1	Conditions-cadres	27
5.4.2	Mesure dans laquelle les variantes remplissent les exigences générales et les objectifs.....	28
5.5	Explications sur la mesure dans laquelle les variantes remplissent les exigences générales et les objectifs	29
5.5.1	Objectif 1: réduction de la charge des services de relevé	29
5.5.2	Objectif 2: intensification des analyses	33
5.5.3	Objectif 3: fiabilité des données, notamment concernant le montant des prestations sociales	35
5.5.4	Objectif 4 : Réduction du temps entre le relevé des données et leur publication.....	37
5.5.5	Objectif 5: coûts occasionnés aux services de relevé aussi faibles que possible.....	38
6	Recommandation.....	39
	Annexe 1 : La mise sur pied de la SAS actuelle en quelques dates	40
	Annexe 2 : Aperçu de l'output d'une SAS modernisée	41
	Annexe 3 : Documents cités	42
	Annexe 4 : Catalogue de variables réduit ASE, SH-FlüStat et AsylStat.....	43
	Annexe 5 : Catalogue réduit de variables AUPRESO	46

1 But du document

La présente étude, qui constitue une base de décision pour la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS), contient une analyse de la situation actuelle, une définition des objectifs, une description des exigences générales, l'évaluation de plusieurs variantes ainsi qu'une recommandation. Destinée à aider au choix de la variante, elle est aussi la première étape pour l'élaboration du projet de mandat (plan de gestion de projet inclus).

2 Analyse de la situation

2.1 Contexte

La Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS), établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS), fournit au sujet de l'aide sociale des informations comparables à l'échelon national, cantonal et communal. Fruit d'une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes, elle livre depuis 2005 des résultats sur les bénéficiaires de l'aide sociale dans tous les cantons en se fondant depuis 2009 sur une enquête exhaustive.

La SAS fournit à ses divers utilisateurs des informations utiles au pilotage. Elle ne doit pas être confondue avec les données que les services compétents saisissent à des fins de surveillance dans le cadre de leur mandat légal. Son financement est assuré conjointement par la Confédération et les cantons. L'OFS développe les applications nécessaires à la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale¹, tandis que les services chargés du relevé, qu'ils soient communaux ou cantonaux, sont responsables de la collecte des données.

Plus de p ans s'étant écoulés depuis la conception² de la SAS, le moment est venu de la moderniser pour l'adapter aux diverses évolutions :

- L'administration des dossiers d'aide sociale a passablement évolué ; elle a connu de grands changements ces dernières années, entre autres en raison de la numérisation croissante. Avec ses nombreuses règles de relevé des données et un vaste catalogue de variables, l'enquête actuelle est de moins en moins adaptée aux procédures pratiques et administratives des services de relevé. La modernisation de la SAS, qui doit remédier à cette situation, pourrait être l'occasion de décharger les services chargés du relevé en s'axant davantage sur les processus administratifs des services chargés du relevé³.
- Dès le début de la SAS, l'OFS a mis en place dans le domaine de l'input un processus de relevé standardisé et, pour ce qui est de l'output, a fourni sous forme de tableaux standard d'importantes informations sur la structure des bénéficiaires de l'aide sociale dans les cantons. Cette prestation répond à un besoin des cantons. Une modernisation doit servir à revoir la stratégie d'exploitation des données, réduire la charge de travail occa-

¹ Il s'agit actuellement des applications suivantes : SOSTAT, un programme de saisie destiné aux services chargés du relevé n'ayant pas leur propre système de gestion des dossiers ; Plausex central, un module d'exportation pour les services de relevé travaillant avec un système de gestion des dossiers ; enfin, la base de données internes à l'OFS, qui sert à traiter, exploiter et archiver les données.

² OFS (1997) : Conception générale : la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale ; OFS (2001) : Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) – Concept détaillé.

³ À ce sujet, voir le rapport sommaire de Sofrag (2018) : « Evaluation eines Grundprozesses der wirtschaftlichen Sozialhilfe ». Cette évaluation a servi d'analyse préliminaire au sujet de l'élaboration et de la validation d'un processus fondamental pour l'administration de dossiers de l'aide sociale. Ce processus devait servir à déterminer à quelles situations le relevé de la statistique de l'aide sociale devait s'adapter et à développer SOSTAT.

sionnée par le relevé et ajouter à la statistique des thématiques utiles au pilotage (et compléter en particulier les analyses sur le niveau des prestations sociales, jusqu'ici pas totalement abouties, ainsi que les analyses de parcours).

Fin 2018, le comité de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la direction de l'OFS ont donné un mandat d'élaboration d'une proposition de modernisation de la SAS⁴.

Ce projet de modernisation de la SAS a comme objectif de mieux adapter les analyses de la SAS aux besoins des parties prenantes, de décharger les services chargés du relevé et d'exploiter le potentiel découlant de la numérisation.

2.2 Bases légales

Au plan statistique, la SAS est régie par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale et l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. Elle figure dans l'annexe de ladite ordonnance, aux chiffres 67 et 68.

L'ordonnance régit la collaboration de la Confédération, des cantons et des communes dans le domaine de la statistique. Elle oblige notamment les communes et les cantons à soutenir la Confédération lors de la création et de la réalisation de la SAS.

Pour ce qui est de l'aide sociale, chacun des 26 cantons dispose d'une législation et de ses propres dispositions d'application et d'organisation : la mise en place de l'aide sociale peut par exemple être de la compétence du canton ou des communes. Les autres prestations sociales sous condition de ressources sont également du ressort des cantons. Il n'existe pas, au plan fédéral, de base légale propre à l'aide sociale, à l'exception de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés.

2.3 La statistique de l'aide sociale en tant que système statistique

Le système de la statistique de l'aide sociale, qui doit couvrir l'ensemble du domaine de l'aide sociale, est divisé en trois éléments harmonisés : l'inventaire et la statistique financière de l'aide sociale au sens large ainsi que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale.

Inventaire de l'aide sociale au sens large

L'inventaire de l'aide sociale au sens large (ci-après : l'inventaire)⁵ est un recueil systématique de descriptions des prestations de l'aide sociale ainsi que des autres prestations sociales sous condition de ressources octroyées par les cantons en amont de l'aide sociale économique. Cet inventaire sert de base conceptuelle à la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et à la statistique financière de l'aide sociale au sens large. Il recense les prestations qui entrent dans ces statistiques. Il présente de manière détaillée plus d'une centaine de prestations sociales cantonales ainsi que toutes les modifications des bases légales sur lesquelles reposent ces prestations. L'aide sociale dite au sens large est aussi utilisée dans le cadre de la RPT, puisque les données relevées dans le cadre de la statistique des bénéficiaires et de la statistique financière sont utilisées pour calculer l'indicateur de pauvreté.

⁴ Le mandat (y compris une proposition de marche à suivre) du 21 décembre 2018 sert de point de départ pour l'élaboration de la variante de la solution

⁵ <https://www.sozialhilfeiws.bfs.admin.ch/ibs/start/EinfuehrungInventarView.xhtml>

Statistique financière de l'aide sociale au sens large

La statistique financière de l'aide sociale au sens large (ci-après : la statistique financière)⁶ indique les dépenses nettes de l'aide sociale économique et des autres prestations sociales sous condition de ressources en Suisse. Elle présente les dépenses par type de prestations et par canton et indique la répartition des coûts entre la Confédération, les cantons et les communes.

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale⁷ indique le nombre de dossiers et de personnes par prestation et par canton. Elle fournit également des informations sur :

- la situation et la structure des bénéficiaires de l'aide sociale aux échelons fédéral, cantonal, communal et régional
- la situation économique et sociale des bénéficiaires de l'aide sociale
- la structure des prestations sociales perçues
- la composition des groupes de bénéficiaires
- la dynamique et la durée des aides sociales perçues ainsi que les raisons de la cessation de perception.

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale comprend les prestations suivantes :

- l'aide sociale économique (ASE)
- les autres prestations sociales sous condition de ressources (AUPRESO)
- l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)
- l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat).

L'Office fédéral de la statistique (OFS) établit les statistiques de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et dans le domaine des réfugiés sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)

Cette statistique recense depuis 2009 tous les réfugiés avec asile (permis B) pour lesquels cinq ans au plus se sont écoulés depuis le dépôt de la demande d'asile en Suisse et les réfugiés admis provisoirement (permis F) en Suisse depuis 7 ans au plus ayant bénéficié de l'aide sociale. La méthode appliquée est identique à celle de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération finance l'aide sociale aux réfugiés par des montants forfaitaires octroyés aux cantons en vertu de l'art. 88, al. 3 de la loi sur l'asile.

Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

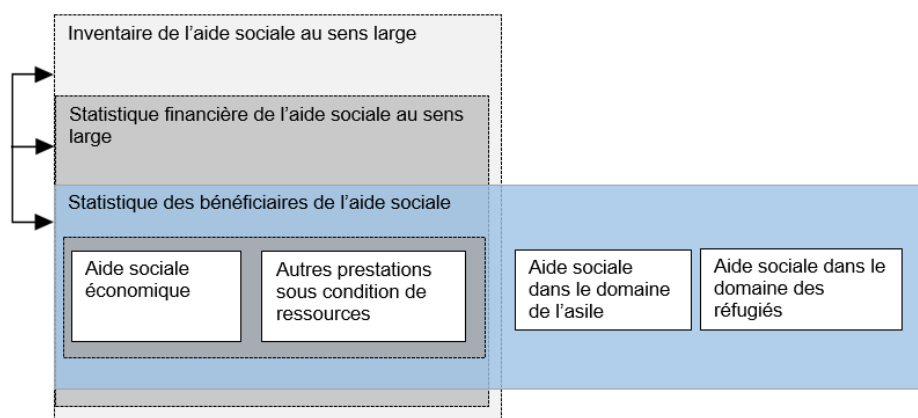
La statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile relève les données de tous les requérants d'asile (permis N) et des personnes admises provisoirement (permis F) séjournant en Suisse depuis 7 ans au plus et touchant des prestations de l'aide sociale. Depuis 2016, elle est établie en appliquant la même méthode que pour la SAS. Elle n'inclut pas les personnes hébergées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. La Confédération finance l'aide sociale dans le domaine de l'asile par des montants forfaitaires octroyés aux cantons en vertu de l'art. 88, al. 2 de la loi sur l'asile.

Le graphique suivant montre les divers éléments statistiques et les liens entre eux.

⁶ <https://www.sozialhilfeiws.bfs.admin.ch/ibs/start/EinfuehrungFinanzstatistikView.xhtml>

⁷ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.html>

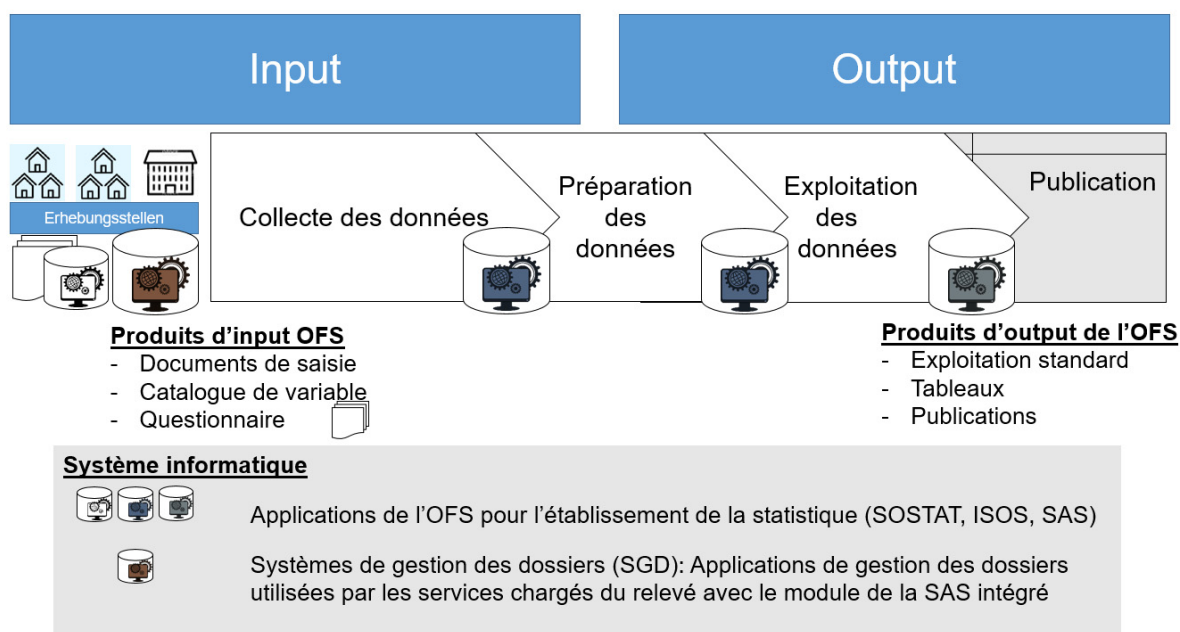
Figure 1 Eléments de la statistique de l'aide sociale



2.4 Relevé et analyse actuels (Contexte du système)

La production d'une statistique suit un modèle générique de processus de production statistique⁸. Ce processus représente une chaîne de -création de valeur qui va du relevé (input) à la publication de la statistique (output). Ce processus, avec ses étapes, – collecte, préparation et exploitation des données, puis diffusion des résultats – est schématisé dans la figure ci-après.

Figure 2 modèle générique de processus de production statistique



Les produits de la SAS se divisent en input (domaine de la collecte des données) et en output (domaine de l'analyse et de la diffusion des données).

L'établissement de la SAS exige en outre des systèmes informatiques, que l'OFS met à disposition ou qu'utilisent déjà les services chargés du relevé.

⁸ GSBPM: <http://www1.unece.org/stat/platform/display/metis/The+Generic+Statistical+Business+Process+Model>

2.4.1 Relevé des données (input)

2.4.1.1 Description

Le relevé des données individuelles de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale se fait par une enquête exhaustive menée chaque année au cours de l'année suivant la période de relevé. Elle se déroule à l'échelon des communes ou des cantons ainsi que d'autres institutions responsables de la tenue du dossier d'aide sociale.

Pour ce qui est de la collecte des données, les services chargés du relevé peuvent être classés en trois types :

- Les services qui transmettent leurs données par leur propre système de gestion des dossiers (SGD)
- Les services qui transmettent leurs données via SOSTAT
- Les services qui transmettent leurs données par questionnaire papier.

Les systèmes de gestion des dossiers sont des applications qui permettent de gérer électroniquement les dossiers d'aide sociale. L'Office fédéral de la statistique met à disposition des services de relevé qui utilisent un tel système le module PlausEx central, qui leur permet de contrôler les données et de les exporter. L'OFS a par ailleurs développé un programme de saisie statistique, SOSTAT, dont il assure la maintenance et qu'il met gratuitement à disposition des services de relevé qui ne disposent pas de leur propre système de gestion des dossiers⁹. Enfin, dans quelques rares cas, le relevé se fait sur questionnaire papier. Les caractéristiques à saisir pour la collecte des données sont listées dans un catalogue des données standardisé, par prestation.

En 2019, l'OFS a traité les données fournies par quelque 1200 services pour la période d'enquête 2018 ; près de 700 de ces services disposaient de leur propre système de gestion de dossiers, près de 420 ont utilisé SOSTAT et 80 environ ont livré leurs données par questionnaire papier.

Le relevé de données pour la SAS obéit à une série de règles¹⁰. Ces dernières sont nécessaires pour que la collecte de données respecte la stratégie actuelle (relevé annuel de données cumulées au mois de référence) et pour parvenir à standardiser les processus des services de relevé, relativement hétérogènes.

Parmi ces règles, on trouve notamment les principes suivants :

- *État en fin d'enquête* : l'état en fin d'enquête indique la situation de l'unité d'assistance au mois de référence.
- *Mois de référence* : toutes les données du questionnaire doivent se rapporter au mois de référence. Le mois de référence est toujours le mois de l'année d'enquête lors duquel a été effectué le dernier versement de prestations ordinaires. Pour les dossiers en cours, il s'agit du mois de décembre, et pour les dossiers clos, du mois pour lequel a été fait le dernier versement ordinaire.
- *État initial* : l'état initial indique la situation de l'unité d'assistance au début de l'octroi de l'aide sociale. Il ne doit être saisi que pour les dossiers d'aide sociale économique. Il n'est pas nécessaire pour les autres prestations sociales telles que les avances sur pensions alimentaires, les prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI, les allocations maternité et allocations parentales.
- *Règle des six mois* : cette règle impose de clore les dossiers six mois exactement après le dernier versement ordinaire.

⁹ L'OFS est tenu, en vertu de la convention de prestations passée avec les cantons, de mettre à disposition de ces derniers cette aide à la saisie de données.

¹⁰ Le guide pour la réalisation de l'enquête présente les principes et règles applicables au relevé des données (chapitre 3) : <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/10707862/master>.

Catalogue des variables

La structure, le contenu et le volume du catalogue de variables qui sert de référence pour les diverses prestations ont été déterminés dans le cadre de l'élaboration de la conception générale de la SAS, en 1997, en collaboration avec le groupe –d'accompagnement de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que de représentants des services sociaux cantonaux et des services communaux chargés du relevé.

Le catalogue actuel de variables de l'aide sociale économique est divisé en huit éléments : Identification, Démographie, Logement, Travail et formation, Santé, Situation financière, Mesures de soutien et d'encadrement, Prestations (notamment d'aide sociale). Il comprend actuellement 214 variables.

Les catalogues de variables des autres prestations relevées ont été conçus sous forme de catalogues réduits. Les données relatives aux caractéristiques se trouvent dans le catalogue de données, téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/soziale-sicherheit/erhebungen/shs.assetdetail.9286443.html>.

2.4.1.2 Produits d'input

L'OFS produit les documents de base suivants, qui fournissent aux services chargés du relevé les indications dont ils ont besoin pour collecter les données.

N°	Description	Explication
01	Guide	Explication des règles de relevé de la SAS
02	Newsletter	Informations destinées aux services chargés du relevé, sur des sujets d'actualité concernant la collecte des données
03	Catalogue des variables	Listes des variables à relever
04	Questionnaire papier	Questionnaire servant à la saisie manuelle de données destinées à la SAS

2.4.1.3 Volume de l'enquête

En 2019, 1200 services chargés du relevé ont fourni pour la période de relevé 2018 des données sur l'aide sociale économique, l'aide sociale dans le domaine des réfugiés, l'aide sociale dans le domaine de l'asile ainsi que sur les autres prestations sociales sous conditions de ressources, ce qui correspond à un volume de près de 420 000 dossiers. Depuis la période d'enquête 2005, le nombre de dossiers n'a fait qu'augmenter en raison de l'introduction dans la SAS de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés ainsi que de celle, des autres prestations sociales sous conditions de ressources (aides à la famille, aides aux personnes âgées ou invalides par ex.).

Éléments relatifs à la statistique	Nombre en 2019 (période de relevé 2018)
Services chargés du relevé	1200 env.
Dossiers saisis (2018)	420 000 env.
Prestations saisies (données individuelles)	11 types de prestations
Documents relatifs à la collecte de données : – Guide – Catalogue des variables – Questionnaires papier	Mise à jour périodique 1 1 7 (état en fin d'enquête) et 3 (état initial)
– Newsletter	3 fois par an

Il était prévu de collecter dans le cadre de la SAS l'ensemble des données individuelles sur les autres prestations sociales sous conditions de ressources figurant dans l'inventaire, mais cet objectif n'a pas encore été totalement atteint, puisque parmi la centaine de prestations cantonales de l'inventaire, deux tiers sont collectées via des données individuelles. Le tiers restant l'est sous forme de données agrégées, dans les cantons.

2.4.2 Output

2.4.2.1 Description

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale reposant sur une enquête exhaustive, elle permet de générer des analyses statistiques de données à l'échelle nationale, cantonale et communale. Les données du relevé annuel font l'objet d'une exploitation par an qui se fonde, contrairement à ce qui se fait avec un relevé à un mois de référence, sur les données de toutes les personnes ayant bénéficié d'une prestation au moins de l'aide sociale au cours de l'année entière (données dites cumulées).

L'OFS procède une fois l'an à une exploitation statistique à l'échelon suisse, qu'il met à disposition du public intéressé via ses propres canaux de diffusion et de publication. Quant aux exploitations statistiques des données cantonales, elles sont publiées au fur et à mesure de leur production. Ces analyses standard que l'OFS est tenu de produire sont régies par les conventions de prestations. Si l'on prend comme exemple l'aide sociale économique, il s'agit des analyses figurant dans le tableau ci-dessous.

Figure 3 Contenu des analyses standard cantonales : aide sociale économique

1. Vues d'ensemble
Taux d'aide sociale
Ménages soutenus et taux des ménages
2. Structure des bénéficiaires
Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge
Bénéficiaires de l'aide sociale selon la nationalité et le sexe
Bénéficiaires étrangers de l'aide sociale selon le statut de séjour
Bénéficiaires étrangers de l'aide sociale selon les groupes de pays
Bénéficiaires de l'aide sociale selon l'état civil
Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation achevée la plus élevée
Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation professionnelle
Bénéficiaires de l'aide sociale selon le taux d'occupation
Personnes actives ayant déposé la demande de l'aide sociale de 15 à 64 ans selon la branche d'activité de la profession exercée actuellement
Bénéficiaires de l'aide sociale selon la durée de fin de droit LACI
3. Structure des unités d'assistance
Structure des unités d'assistance bénéficiant de l'aide sociale (dossiers concernant une personne, familles monoparentales, couples avec/sans enfants)
Unités d'assistance selon le statut de séjour
Prix du loyer par pièce selon la structure de l'unité d'assistance pour les ménages privés
Taille du logement selon la structure de l'unité d'assistance pour les ménages privés
Unités d'assistance selon la durée de domicile dans la commune
Dossiers actifs/clos selon la durée d'octroi de l'aide sociale Motif principal de la cessation du versement de prestations d'assistance
Motif principal de la cessation du versement de prestations d'assistance
4. Situation financière des unités d'assistance
Montant total des revenus selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Sources de revenu selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête

Revenu(s) provenant d'une activité professionnelle selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Prestations des assurances sociales selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Autres prestations sociales sous condition de ressources selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Part du loyer prise en charge pour les ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Suppléments et franchises sur le revenu des unités d'assistance, état en fin d'enquête
Primes d'assurance maladie selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Réductions individuelles des primes d'assurance maladie selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Unités d'assistance au bénéfice d'une pension alimentaire (personne ayant déposé la demande et/ou autre membre de l'unité d'assistance)
Bénéficiaires de l'aide sociale au bénéfice d'une rente AI et selon le degré d'invalidité
5. Prestations financières aux unités d'assistance
Besoin brut selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Besoin net selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Taux de couverture selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
Total des versements effectués durant l'année d'enquête selon la structure de l'unité d'assistance
6. Vue d'ensemble selon les communes et districts
Unités d'assistance, bénéficiaires et taux d'aide sociale

L'OFS fournit au SEM et aux cantons les analyses standard des données de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Il procède également, pour les autres prestations sociales sous condition de ressources, saisies à l'aide de données individuelles, à des exploitations standard qu'il met à disposition des cantons.

Parmi ses autres produits standard, citons les tableaux des services communaux ou régionaux et le rapport social du canton de Zurich.

En plus des analyses cantonales, l'OFS met à disposition les données de 14 villes (actuellement) dans le cadre de la préparation du rapport sur les indicateurs de l'Initiative des villes pour la politique sociale. Cette dernière publie ces résultats chaque année, en automne.

2.4.2.2 Produits d'output

Les produits d'output servent à fournir aux différents groupes cibles les indicateurs pertinents en matière de bénéficiaires de l'aide sociale.

N°	Désignation	Explication
01	<i>Communiqués de presse</i>	<i>Nouvelles et services de nouvelles</i>
02	<i>Actualités OFS</i>	<i>Brèves présentations de vulgarisation</i>
03	<i>Site internet</i>	<i>Ouvrages de synthèse ou de référence, études, analyses</i>
04	<i>Webassets</i>	<i>Publication en ligne sur le site de l'OFS : tableaux Excel, cubes de données, Stat@las (cartes), graphiques, infographies</i>
05	<i>Fiches signalétiques</i>	<i>Source, nomenclature, registre, enquête</i>
06	<i>Analyses standardisées cantonales (STT)</i>	<i>Tableaux standard en format PDF destinés aux cantons</i> <i>Les indicateurs qui y figurent sont définis dans l'annexe aux conventions de prestations entre la Confédération et les cantons.</i>
07	<i>Tableaux destinés aux services sociaux et aux communes</i>	<i>Si nécessaire, des tableaux standard établis au niveau des services sociaux ou des communes sont mis à disposition en format PDF.</i>
08	<i>Rapport social du canton de Zurich</i>	<i>Chaque année, le rapport social du canton de Zurich présente l'évolution de l'aide sociale et des autres prestations sociales sous condition de ressources. Cet ouvrage de référence pour les questions relatives à la sécurité sociale dans le canton de Zurich constitue une solide base de décision à l'échelon communal et cantonal.</i>
09	<i>Données individuelles (données individuelles pour l'ensemble de la Suisse et données individuelles cantonales, régionales et communales)</i>	<i>Transmission de données individuelles aux cantons, aux hautes écoles spécialisées ou à d'autres tiers, à des fins d'analyse et de publication.</i>

Les produits figurant dans la liste ci-dessus sont des produits d'output de l'OFS. Les cantons peuvent, de leur côté, publier des évaluations cantonales en utilisant leurs propres outils et produits de communication. En outre, l'OFS réalise des évaluations ad hoc à la demande des cantons, des services chargés du relevé ou en réponse à des questions de membres du parlement ou de journalistes. Les exploitations statistiques sur lesquelles se fonde l'Initiative des villes pour la politique sociale pour rédiger son rapport sur les indicateurs de l'aide sociale sont conçues en collaboration avec les services chargés d'établir ce rapport et mises à disposition chaque année sous forme de fichier Excel.

2.4.3 Volume de l'output

L'OFS fournit les prestations présentées ci-dessus dans les quantités suivantes :

Output	Quantité
<i>Tableaux standard cantonaux (STT) :</i> - Aide sociale économique - AUPRESO	26 (un STT par canton) 40
<i>Exploitations standard pour le rapport sur les indicateurs de l'Initiative des villes en matière de politique sociale</i>	<i>Tableaux de contrôle et ensemble d'indicateurs pour 14 villes en format Excel</i>
<i>Tableaux communaux</i>	<i>Les communes de 15 cantons</i>
<i>Tableaux des services sociaux</i>	<i>Les services sociaux de 14 cantons</i>
<i>Données individuelles anonymes</i>	<i>30 livraisons de données par an (cantons, recherche, recherche contractuelle)</i>
<i>Tableaux standard SH-FlüStat et SH-AsylStat</i>	<i>27 : SEM et 26 cantons</i>
<i>Graphiques standard SH-FlüStat et SH-AsylStat</i>	<i>1 : SEM</i>
<i>Rapport social du canton de Zurich</i>	<i>une fois par an</i>
<i>Demandes et exploitations ad hoc</i>	<i>environ 180 par an</i>
<i>Webassets</i>	<i>86 tableaux web 32 tableaux d'exploitation interactifs 62 graphiques 17 cartes</i>
<i>Visites sur le site web</i>	<i>7500</i>

2.4.4 Système informatique

2.4.4.1 Description

L'OFS fournit diverses applications informatiques pour la collecte, le traitement et l'archivage des données de la SAS. Il permet en outre aux services de relevé d'être reliés à la plateforme d'échange à travers leur propre système de gestion des dossiers, en mettant à leur disposition un module de contrôle de plausibilité et d'exportation, PlausEx central. Avec le guide pour la réalisation de l'enquête et le catalogue des variables, PlausEx central assure la connexion des systèmes de gestion de dossiers à la SAS. Le tableau ci-après présente les différents éléments du système informatique de la SAS et les documents associés.

N°	Désignation	Explication
01	SOSTAT	<i>SOSTAT est un instrument de collecte de données statistiques que l'OFS met gratuitement à disposition des services de relevé qui ne disposent pas de leur propre système de gestion des dossiers.</i>
01a	<i>Guide d'installation SOSTAT</i>	<i>Ce document décrit la procédure d'installation du logiciel SOSTAT dans les différents cas de figure.</i>
01 b	<i>Guide d'utilisation SOSTAT</i>	<i>Ce document sert à guider les utilisateurs de l'application SOSTAT ; il présente diverses fonctionnalités et caractéristiques de ce système de collecte de données.</i>
02	<i>Base de données ISOS</i>	<i>ISOS est la base de données de l'OFS. Les données des services chargés du relevé y sont importées sous forme de données brutes, puis soumises à des contrôles de plausibilité. Le processus de traitement des données est lancé dès qu'une livraison de données est libérée pour traitement ultérieur, après contrôle de</i>

N°	Désignation	Explication
		<i>plausibilité et éventuelles corrections par le service chargé du relevé.</i>
03	<i>PlausEx central</i>	<i>PlausEx central est un module central de contrôle de plausibilité destiné aux communes et aux institutions qui travaillent avec leur propre système de gestion de dossiers. Ce module, qui contient les règles de plausibilité de la SAS, est accessible via Sedex (secure data exchange), le service d'échange de données sécurisé de l'OFS.</i>
03a	<i>Guide d'intégration de PlausEx central</i>	<i>Ce document est principalement destiné aux personnes qui intègrent PlausEx central dans un SGD.</i>

2.4.4.2 Chiffres clés du système informatique

Cas d'affaires	Nombre
<i>Version de SOSTAT</i> <i>Guide d'installation SOSTAT3</i> <i>Guide d'utilisation de SOSTAT3</i> <i>Guide d'intégration pour PlausEx central</i>	<i>Mise à jour : 1 à 2 fois par an</i>
<i>Nombre de systèmes de gestion des dossiers</i>	<i>30 environ (état en 2020)</i>

2.4.4.3 Systèmes de gestion des dossiers

Les différents systèmes de gestion des dossiers (SGD) utilisés jouent un rôle majeur dans la réalisation de la collecte de données. Dans le domaine de l'aide sociale économique, sont présent des prestataires de longue date, tandis que le canton de Bâle-Ville et les villes de Berne et de Zurich sont en train de développer conjointement un nouveau système de gestion des dossiers. En Suisse romande et au Tessin, les systèmes de gestion des dossiers utilisés sont souvent des solutions cantonales. Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, nombre d'institutions se sont de plus dotées de leurs propres solutions informatiques. Dans le domaine des autres prestations sociales sous condition de ressources, il existe des applications spécifiques par prestations et par canton, et donc une relativement grande variété de solutions informatiques.

Signalons que les services chargés du relevé et les développeurs des systèmes de gestion des dossiers doivent assumer les coûts de l'ensemble de ces travaux, et en particulier des adaptations en rapport avec les processus de livraison des données. Il convient par conséquent de chercher une solution aussi économique que possible pour eux.

La coordination des travaux dans les systèmes de gestion de dossiers devrait se faire en collaboration avec les services chargés du relevé. En outre, la participation active des services de relevé pendant la mise en œuvre de la modernisation de la SAS devrait garantir que les développements liés à la modernisation se fassent selon les besoins métier.

2.4.4.4 Sûreté de l'information et protection des données

Les données de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) sont classées de niveau 3 sur une échelle allant de 1 (données faiblement confidentielles) à 3 (données strictement confidentielles). Des règles strictes de protection s'appliquent aux données de niveau 3 et leur sûreté doit être garantie par des mesures appropriées. L'OFS est ainsi tenu, par exemple, de se doter d'un règlement pour leur traitement et d'une stratégie de sûreté de l'information et de protection des données (concept ISDS). Il doit en outre contrôler régulièrement le respect de ces dispositions.

2.5 L'environnement de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

2.5.1 Description des parties prenantes

Figure 4 Parties prenantes de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

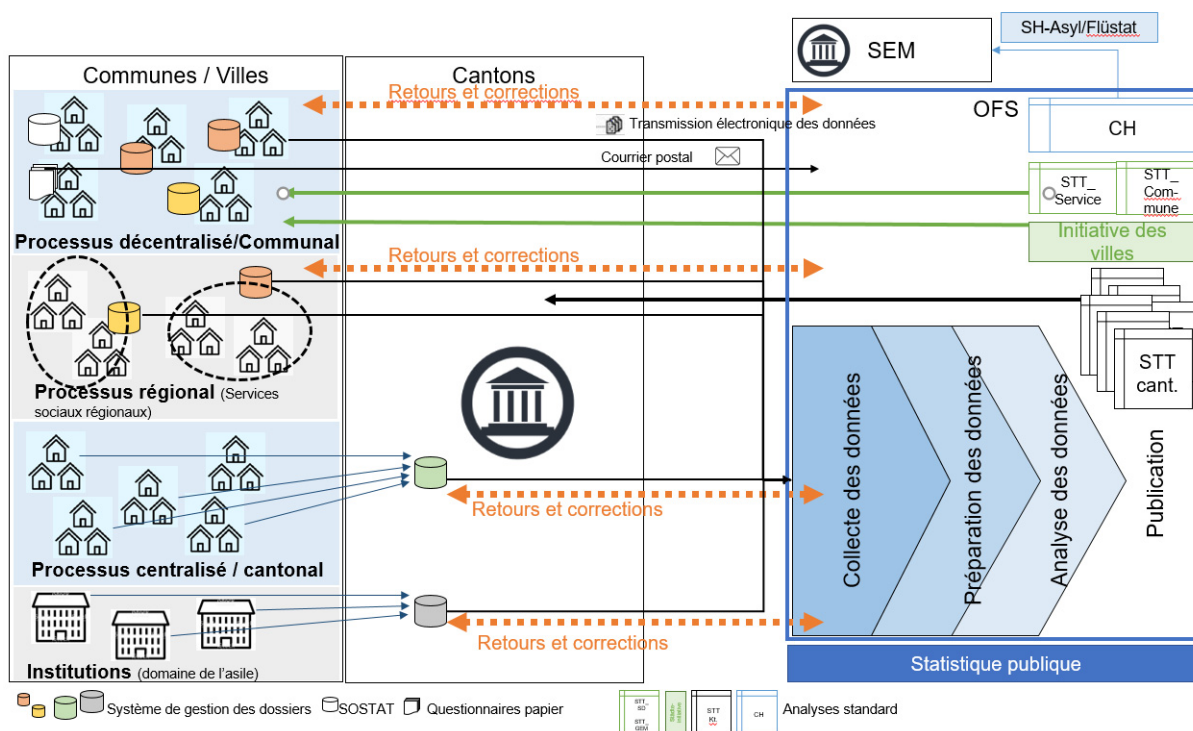
Parties prenantes de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale ¹¹	
Cantons	– Contrats de prestations sur les relevés et les analyses standard de la statistique des bénéficiaires de la SAS (aide sociale économique et autres prestations sociales sous condition de ressources selon l'Inventaire de l'aide sociale au sens large) – Analyses utiles à l'exécution de certaines dispositions légales – Analyses répondant à une demande parlementaire – Analyses utiles à l'exécution de certaines dispositions légales
SEM	– Contrat de prestations sur les relevés et les analyses standards de la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés – Analyses standards – Analyses répondant à une demande parlementaire – Analyses utiles à l'exécution de certaines dispositions légales
CDAS	– Analyses au niveau suisse à des fins de comparaison – Analyses sur des questions d'actualité
AFF (RPT)	– Calcul de l'indicateur de pauvreté pour la péréquation financière dans le cadre de la RTP – Aide sociale au sens large
Villes (indicateurs de l'aide sociale)	– Analyses dans le cadre des indicateurs de l'Initiative des villes pour la politique sociale
Communes	– Analyses au niveau des communes (tableaux des communes)
Services sociaux (services de relevé)	– Informations sur la qualité des données dans le cadre du processus de relevé des données – Analyses au niveau des services sociaux (tableaux des communes)
Services statistiques cantonaux	– Analyses au niveau des cantons et des communes
Administration fédérale (OFAS, SECO, etc.)	– Analyses répondant à une demande parlementaire – Analyses sur des questions liées à l'exécution de la loi (notamment sur la cohérence du système de la sécurité sociale)
CSIAS	– Analyses sur des questions spécifiques (liées notamment à l'application des directives CSIAS)
Recherche	– Utilisation de données individuelles pour des travaux d'évaluation ou pour étudier des problématiques scientifiques
Collectivité et responsables politiques	– Analyses sur la structure des bénéficiaires de l'aide sociale et sur des questions d'actualité (exemples : évolution des coûts de l'aide sociale, relations entre l'aide sociale cantonale et l'aide sociale dans le domaine de l'asile)

¹¹ Voir l'annexe au document CDAS/OFS (2018)

2.5.2 Schéma du contexte

La figure ci-dessous présente les acteurs (utilisateurs et systèmes connexes) qui interagissent avec l'OFS lors de la production de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale.

Figure 5 Schéma du contexte



2.6 Atouts et points faibles de la statistique actuelle de l'aide sociale

2.6.1 Atouts

N°	Atout	Explication
01	L'OFS, un centre national de compétence	L'OFS fournit une vue d'ensemble du système suisse d'aide sociale.
02	Une méthodologie uniforme	Une méthodologie uniforme est utilisée lors de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, ce qui permet de maîtriser l'hétérogénéité de l'aide sociale.
03	Comparabilité des données	Les données étant collectées à l'aide d'une méthode uniforme, elles permettent de faire des comparaisons entre les cantons.
04	Application des principes des statistiques publiques	Les principes de la statistique sont appliqués : pertinence de l'information, indépendance, responsabilité, rigueur scientifique, comparabilité et protection des données, confidentialité des données et accessibilité de l'information.
05	Un relevé exhaustif	Un relevé exhaustif présente l'avantage de fournir des résultats sans intervalle de confiance, pour tous les échelons régionaux.

2.6.2 Points faibles

N°	Point faible	Explication	Probabilité de parvenir à y remédier
01	<i>Caractère laborieux du processus de relevé</i>	<i>Le catalogue de variables est étendu et demande des contrôles de plausibilité approfondis. Les règles de saisie de la statistique ne correspondent pas au processus en vigueur dans les services de relevé. Il n'est par conséquent pas toujours possible d'obtenir des données de qualité.</i>	<i>Élevée</i>
02	<i>Publication des données un an après l'enquête</i>	<i>L'enquête actuelle se fonde sur un rythme annuel et non sur des données collectées en continu. En raison du laborieux processus de relevé, un an environ s'écoule entre l'année du relevé et la publication des données.</i>	<i>Élevée</i>
03	<i>Potentiel inexploité des données administratives et registres</i>	<i>Il s'avère difficile d'appliquer l'article 4 de la loi sur la statistique fédérale, qui enjoint la Confédération à ne pas procéder à des relevés directs si elle (ou un organisme qui lui est subordonné) dispose déjà des données requises. Les exigences de la statistique de l'aide sociale ne sont souvent pas suffisamment adaptées aux informations disponibles dans les services de relevé.</i>	<i>Élevée</i>
04	<i>Le concept d'exploitation des données devrait être élargi, pour inclure des analyses de parcours individuels et des analyses transversales.</i>	<i>La méthode d'enquête actuelle limite les possibilités de produire des analyses de parcours.</i>	<i>Élevée</i>
05	<i>Analyses du montant des prestations d'aide sociale</i>	<i>Les données actuelles sont difficilement comparables et peu fiables en raison de différences dans les dispositions légales et dans la manière dont les services chargés du relevé appliquent ces dispositions.</i>	<i>Élevée</i>

3 Conditions-cadres

Les conditions-cadres présentées dans ce chapitre ainsi que les objectifs et les exigences générales formulés dans le chapitre suivant se fondent sur le mandat de la CDAS/OFS et tiennent compte des constats faits depuis lors.¹²

3.1 Bases légales

Une SAS modernisée respecte les bases légales en vigueur et garantit l'accomplissement des dispositions de la loi sur la statistique fédérale (LSF). Elle assure en particulier l'application de la réglementation en matière de protection des données et de secret statistique.

La protection des données est un principe fondamental de la statistique publique. Le secret statistique est réglé par la loi de 1992 sur la statistique fédérale, ce qui souligne l'importance de la protection des données pour les statistiques. Les données que la Confédération collecte par voie de relevé statistique ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques, toute exception à cette règle devant avoir une base légale. Le secret statistique doit éviter que les données sur des personnes, des entreprises ou des exploitations soient utilisées pour prendre des mesures administratives, fiscales, de contrôle ou de surveillance.

Le secret statistique interdit également toute publication des résultats sous une forme qui permette des recoupements avec des personnes physiques ou morales. Il est consolidé par des mesures organisationnelles, et notamment l'obligation, pour toutes les personnes ayant affaire à des données sensibles, de garder le secret. En outre, un règlement doit être établi pour le traitement des données sensibles, qui décrit en détail les flux de données et régit le traitement des données et les autorisations d'accès.

L'OFS doit, dans les communications destinées aux mandants, aux services chargés du relevé et au public, souligner l'importance à accorder à la protection des données.

Contenus et procédures sont déterminés en fonction des conventions de prestations avec les cantons et de la convention de prestations avec le SEM, qui constituent des bases légales largement acceptées. Ces conventions seront adaptées dans le cadre de la modernisation de la SAS et comprendront les documents fixant les principes de collecte et d'analyse des données (le concept d'exploitation statistique ou de réalisation de l'enquête, par exemple, figureront en annexe).

3.2 Autres conditions-cadres

- Prise en compte des autres prestations sous condition de ressources

La modernisation de la SAS concerne tant l'aide sociale économique et l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés que les autres prestations sociales sous conditions de ressources, fournies en amont de l'aide sociale¹³. Aussi les objectifs et exigences formulés dans cette étude s'appliquent-ils également aux prestations sociales sous conditions de ressources, fournies en amont de l'aide sociale.

¹² Divers partenaires et sociétés de conseil externes ont été associés aux travaux prévus dans la proposition de marche à suivre : catégorisation des données relatives au contenu et à la qualité des données financières (comptabilité des services sociaux), élaboration de prototypes statistiques et d'indicateurs. Outre ces travaux relatifs à l'input, une enquête a été menée pour connaître les attentes nourries envers la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Les résultats de ces démarches et les conclusions qui en ont été tirées ont été discutés avec le groupe de pilotage créé pour la modernisation de la SAS, qui réunit des représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes.

¹³ Cette condition est déjà mentionnée dans la proposition de marche à suivre de décembre 2018 à l'intention de la CDAS. La mise en œuvre du relevé des AUPRESO respecte également les exigences de la RPT.

- Coûts de mise en œuvre

La modernisation entraînera des coûts, puisqu'elle exigera d'adapter les applications informatiques de l'OFS et les systèmes de gestion des dossiers utilisés dans les services chargés du relevé. La Confédération prendra en charge les frais d'adaptation des applications de l'OFS – à savoir l'infrastructure pour le relevé des données et la base de données pour le traitement et l'analyse de la statistique de l'aide sociale –, tandis que les services chargés du relevé assumeront les coûts de mise en œuvre dans leurs systèmes. Il s'agit par conséquent de limiter au strict minimum les adaptations des systèmes utilisés pour la gestion des dossiers (voir l'objectif 5 et les exigences générales 13 et 14, au chapitre 4).

Les cantons participent financièrement à l'établissement de la statistique de l'aide sociale. Or, la proposition de marche à suivre de décembre 2018 à l'intention de la CDAS indiquait déjà, parmi les conditions à remplir, que la modernisation de la SAS ne génère pas de coûts supplémentaires pour eux. Cela signifie que la contribution financière des cantons, qui est déterminée par des conventions de prestations, doit rester inchangée.

- Mise à disposition de SOSTAT

L'OFS met à disposition des petits services ne disposant pas de système professionnel de gestion des dossiers une application servant à saisir les informations nécessaires à l'établissement de la statistique. Il est tenu de le faire en vertu des conventions de prestations actuelles passées avec les cantons.

- Assurer la continuité

L'OFS veille à ce que les séries chronologiques actuelles puissent être complétées au moyen des indicateurs annuels cumulés. Une SAS modernisée doit permettre de poursuivre les exploitations standard actuelles¹⁴.

- Référence aux stratégies existantes

La modernisation de la SAS soutient les stratégies des organisations permanentes et tient compte en particulier des objectifs stratégiques de l'OFS, formulés dans le programme statistique pluriannuel de la Confédération.

La modernisation s'inscrit dans un environnement offrant un potentiel de cyberadministration. Sa mise en œuvre se fait en tenant compte d'une part des besoins que présentent les services de relevé en raison de la numérisation croissante et d'autre part de l'insertion de l'aide sociale dans le système de protection sociale¹⁵.

¹⁴ Cette condition-cadre avait déjà été mentionnée dans la proposition de marche à suivre de décembre 2018 à l'intention de la CDAS.

¹⁵ Ce besoin avait déjà été formulé lors du lancement du groupe de pilotage (le 4 avril 2019).

4 Objectifs et exigences générales

Les deux sous-chapitres qui suivent présentent les objectifs et exigences générales que doit remplir une statistique modernisée de l'aide sociale. Ces objectifs et exigences découlent du mandat CDAS/OFAS et prennent en compte les conclusions des travaux menés depuis lors. Elles ont été abordées et approuvées au sein du groupe de pilotage le 17 janvier 2020¹⁶.

4.1 Objectifs

On peut définir les objectifs suivants à partir du mandat sur la modernisation de la SAS :

N°	Catégorie	Objectif	Critères de mesure
1	Modernisation/numérisation	Réduction de la charge des services de relevé	La charge d'enquête est réduite. Le relevé doit pour cela présenter les caractéristiques suivantes : a) relevé de données administratives b) orientation sur les processus de travail des services de relevé c) utilisation de données tirées des registres.
2	Analyse des données	Renforcement des analyses	La SAS fournit des indicateurs pertinents pour le pilotage. La mise à disposition d'informations pertinentes pour le pilotage tient compte des exigences fixées pour l'utilisation des données aux différents niveaux, des trajectoires des recours aux prestations et de la combinaison entre l'aide sociale et des autres prestations centrales du système de la protection sociale.
3	Hausse de la qualité	Des données fiables, notamment concernant le niveau des prestations sociales	La fiabilité des informations peut être garantie. a) La fiabilité des analyses concernant le niveau des prestations sociales en particulier peut être assurée. b) Des comparaisons sont possibles. c) Le rapport entre la statistique des bénéficiaires et la statistique financière peut être établi.
4	Actualité	Réduction du temps qui s'écoule entre le relevé des données et leur publication	Les résultats sont disponibles plus rapidement et la statistique annuelle nationale est publiée au cours du premier semestre suivant la période de relevé.
5	Coûts	Les coûts occasionnés aux services de relevé doivent être maintenus au plus bas niveau possible	a) coûts minimaux induits par la modernisation b) réduction des coûts pour l'exploitation courante.

¹⁶ Séance du groupe de pilotage « Modernisation SAS » du 17 janvier 2020.

4.2 Exigences générales

Les exigences générales posées à la modernisation de la SAS découlent des buts formulés dans le chapitre 4.1.

Ob-jectif	ID	Exigence	Critères	Impor-tance	Urgence
1 a)	1	Réduction du ca-talogue des va-riables avec ac-cent mis sur les données admi-nistratives	Le catalogue des variables de la SAS mo-dernisée repose sur des variables qui sont nécessaires à la gestion des dossiers d'aide sociale (= données administratives) et compte une part aussi faible que pos-sible des données non administratives. A cet égard, il est tenu compte des besoins des utilisateurs de données. La poursuite des exploitations standard existantes forme le point de départ pour l'output de la SAS modernisée.	5	5
1 b)	2	Orientation plus forte sur les pro-cessus de travail dans les services de relevé	La statistique réduit les règles de relevé et ne pose plus d'exigence éloignée de la pratique des services de relevé. La statis-tique de l'aide sociale peut être établie à l'arrière-plan et le relevé des données ne requiert pas une intervention directe des services gérant les dossiers.	5	5
1 c)	3	Utilisation de données tirées des registres	Les informations qui sont disponibles dans d'autres registres ou statistiques ne seront dans la mesure du possible plus saisies dans le cadre de la statistique de l'aide so-ciale.	5	3
2	4	Extension des analyses de par-cours	L'OFS réalise des analyses sur les par-cours dans l'aide sociale et intègre les in-dicateurs établis sur cette base dans les rapports à l'intention des utilisateurs de données.	4	3
2	5	Interactivité/inte-ropérabilité	L'interaction de l'aide sociale avec les autres prestations sociales sous condition de ressources dans le système de la pro-tection sociale est considérée dans le cadre des exploitations de la statistique de l'aide sociale. Pour ce faire, les autres prestations so-ciales sous conditions de ressources sont également collectées sous forme de don-nées individuelles.	4	3
2	6	Disponibilité en cours d'année des informations pertinentes pour le pilotage	Le fait de mettre les principales données en ligne en cours d'année rend la SAS d'autant plus intéressante pour le pilotage.	5	4
3 a)	7	Représentativité des indications concernant le montant des prestations so-ciales	Les indications concernant le niveau des prestations sociales ne présentent aucun biais et ne sont pas influencées par le choix d'un mois de référence.	5	3
3 a)	8	Définition d'exi-gences mini-males dans les	Les informations détaillées gérées dans les services de relevé sont agrégées et exploitées selon les exigences minimales	5	5

Ob-jectif	ID	Exigence	Critères	Impor-tance	Urgence
		plans comp-tables	définies pour les éléments de prestation à analyser. De plus, l'application dans la comptabilisation du principe brut est garantie.		
3 b)	9	Plausibilisation	La variante de solution garantit la définition des rôles, processus et responsabilités afin de permettre à l'OFS d'assurer la comparabilité des informations financières.	4	3
3 b)	10	Le financement axé sur le sujet/sur l'objet est pris en compte.	Il est possible d'identifier les éléments de prestation présentant une comparabilité restreinte entre les services œuvrant selon différentes réglementations au niveau du financement axé sur le sujet/sur l'objet (coûts des centres collectifs).	5	5
3 c)	11	Les remboursements sont aussi relevés	Le relevé des indications sur les prestations sociales inclut les remboursements. Cela permet de plausibiliser les indications relevées dans le cadre de la statistique des bénéficiaires à l'aide des dépenses nettes d'un service de relevé.	3	3
4	12	Extraction régulière des données pendant l'année	Les indications sur les bénéficiaires de l'aide sociale et les prestations d'aide sociale peuvent être traitées par l'OFS une fois que les services de relevé sont raccordés à la statistique efficacement et de manière automatisée.	5	5
5 a)	13	Coûts minimaux induits par la modernisation pour les services de relevé	Pour les services de relevé, les adaptations de la gestion des dossiers ou des systèmes utilisés à cette fin sont aussi mineures que possible.	5	5
5 b)	14	Réduction des coûts occasionnés aux services de relevé pour l'exploitation courante	L'intégration des données se fait le plus indépendamment possible des applications utilisées (SGD) de manière décentralisée et permet à l'OFS d'effectuer un traitement centralisé le plus souple possible des données relevées.	5	5

L'exigence suivante est utilisée à titre complémentaire (sans objectif propre) dans l'évaluation des variantes :

ID	Exigence	Critères	Impor-tance :	Ur-gence :
15	Les potentiels de la cyberadministration sont pris en compte.	L'exploitabilité des potentiels de la cyberadministration sera évaluée et l'on saura alors si des possibilités existent et lesquelles.	3	2

- Importance : 5 = doit absolument être remplie, 4 = très importante, 3 = importante, 2 = moins importante, 1 = pourrait être abandonnée
- Urgence : 5 = doit absolument être remplie dans le délai imparti, 4 = respect du délai très important, 3 = important, 2 = moins important, 1 = pas important

5 Variantes envisageables

5.1 Tour d'horizon des variantes envisageables

Variante	Description
<i>Variante 1 :</i>	<i>collecte annuelle de données cumulées au mois de référence sur la base d'un catalogue de variables réduit</i>
<i>Variante 2 :</i>	<i>relevé de données mensuelles avec catalogue de variables réduit</i>
<i>Sous-variante 2A :</i>	<i>Le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques se fait dans les services chargés des relevés</i>
<i>Sous-variante 2B :</i>	<i>Le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques se fait à l'OFS</i>

Nous présentons ci-après chaque variante sous l'angle de la stratégie de relevé, des analyses et de la qualité des données.

5.2 Variante 1 : collecte annuelle au mois de référence de données cumulées sur la base d'un catalogue de variables réduit

5.2.1 Description succincte

La variante 1 prévoit une collecte annuelle au mois de référence de données cumulées (statu quo) sur la base d'un catalogue de variables réduit ainsi que le recours aux données tirées des registres, une amélioration de la qualité des données sur les prestations sociales et un renforcement des analyses.

Stratégie de relevé

La variante 1 n'implique pas de modification de la stratégie de relevé, ce qui signifie que

- le relevé se fait toujours une fois par an ;
- on saisit les informations cumulées au cours de l'année civile lors des relevés au mois de référence ;
- les directives de collecte et les exigences qui en découlent pour les processus au sein des services chargés des relevés restent les mêmes (état initial, état en fin d'enquête, ouverture d'un nouveau dossier en cas de changement de classe de prestations ou de commune, clôture et réouverture du dossier en fonction de la règle des six mois, règles pour la définition de l'état initial et de l'état au jour de référence).

Cette variante prévoit une réduction du catalogue des variables à 88 variables pour l'aide sociale économique, l'aide sociale dans le domaine de l'asile et l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (cf. annexe 4). Un catalogue à 22 variables est prévu pour les autres prestations sociales sous condition de ressources (cf. Annexe 5). Pour y parvenir, on renonce à certaines informations (le relevé se concentre sur les données administratives), qu'on remplace par des données tirées des registres. Cette réduction du nombre de variables décharge les services réalisant le relevé.

Compte tenu de la collecte de données cumulées au mois de référence, les directives appliquées jusqu'ici restent valables, bien qu'elles s'éloignent parfois beaucoup des processus - et donc de la pratique - des services chargés du relevé. Ceux-ci doivent par conséquent toujours signaler les changements de commune ou de classe de prestation liées aux modifications apportées par exemple au statut de séjour de la personne ayant déposé la demande.

C'est le seul moyen de garantir que le nombre de dossiers et de personnes relevé à l'aide d'une méthode de relevé au jour de référence soit correct jusqu'au niveau de la commune et pour les trois statistiques (aide sociale économique, aide sociale dans le domaine des réfugiés et aide sociale dans le domaine de l'asile).

Analyses

La variante 1 permet de renforcer l'analyse dans le domaine suivant:

- Ce modèle, qui prend en compte les interactions entre l'aide sociale et les principales prestations du système de sécurité sociale, permet d'analyser les interactions entre l'aide sociale et les autres prestations sociales sous condition de ressources au sein de la sécurité sociale. Afin que cela soit possible, les autres prestations sociales sous condition de ressources sont relevées sous forme de données individuelles comme prévu dans l'inventaire.

Qualité des données

La variante 1 améliore la fiabilité des informations concernant le montant des prestations sociales (revenus et dépenses pris en compte) de l'aide sociale économique, de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés et de l'aide sociale dans le domaine de l'asile,

- en définissant des exigences minimales pour ce qui est des plans comptables des services chargés des relevés et
- en prenant en compte le type de financement (de l'offre ou des personnes), ce qui permet d'identifier les prestations difficilement comparables entre les divers services en raison de réglementations différentes pour ce qui est du financement de l'offre ou des personnes.

Le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques reste la tâche des services chargés des relevés.

Pour les autres prestations sociales sous condition de ressources, il est prévu de relever les prestations versées pour avoir des informations sur le montant des prestations.

5.2.2 Contexte du système (but visé)

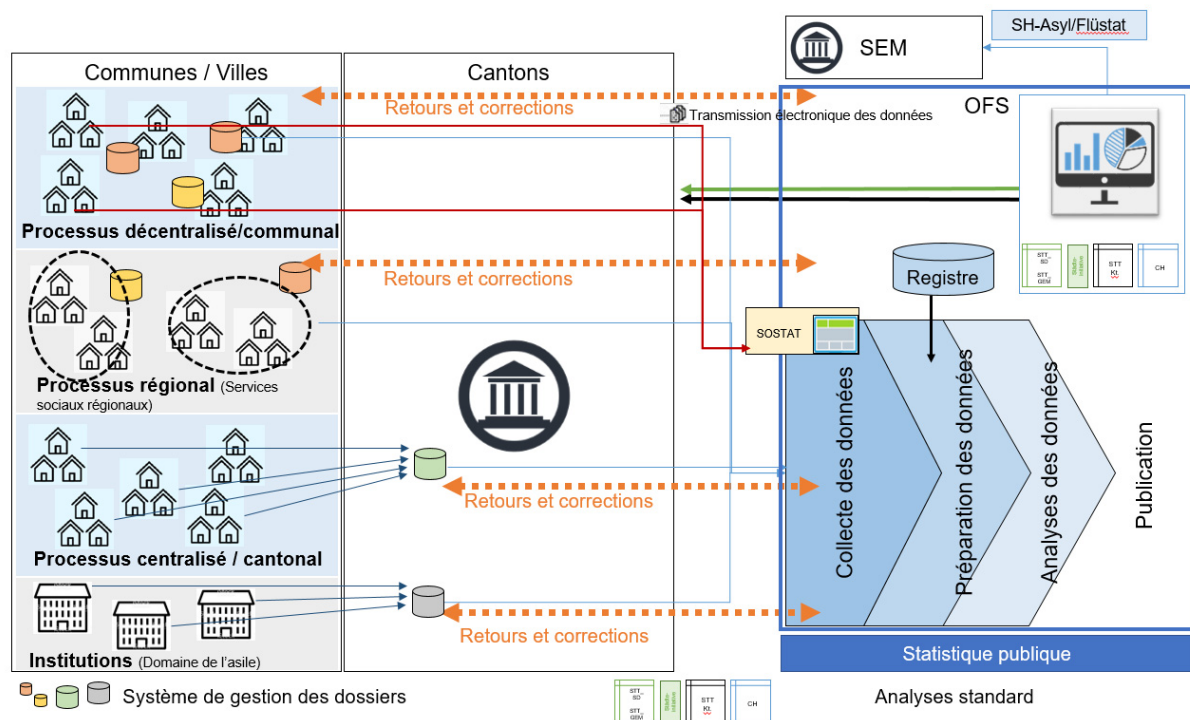
Aucune adaptation conséquente n'est prévue par rapport au contexte décrit au point 2.4.

5.2.3 Diagramme contextuel (but visé)

Aucune adaptation conséquente n'est prévue par rapport au diagramme du point 2.5.

- Les services n'ayant pas de système de gestion des dossiers recevront un nouveau logiciel SOSTAT. Les questionnaires papier ne seront plus disponibles après la modernisation.
- Il s'agira de recourir aux données des registres. Ces données seront utilisées dans le processus de traitement des données pour procéder à des analyses.
- Les exploitations standard peuvent être proposées sur un portail web.

Figure 6 Diagramme contextuel Variante 1 (but visé)



5.2.4 Organisation administrative

Des adaptations minimales seront apportées aux processus et à la structure organisationnelle actuels. Les processus s'appliquant aux retours et aux corrections restent en principe les mêmes.

5.2.5 Conditions, interdépendances

La mise en œuvre de la modernisation implique d'associer les utilisateurs de données, les services chargés des relevés, les prestataires de systèmes de gestion des dossiers et les responsables de l'acquisition de nouvelles applications informatiques à l'OFS.

5.3 Variante 2: relevé de données mensuelles avec catalogue de variables réduit

5.3.1 Description succincte

La variante 2 prévoit la collecte de données mensuelles et, donc, une modification de la conception du relevé avec réduction du catalogue de variables. Elle limite par conséquent la charge incombant aux services chargés du relevé, améliore la qualité des données sur les prestations sociales et renforce les analyses. Cette variante raccourcit également le laps de temps qui s'écoule entre la collecte et la publication des données. Les coûts pour les services chargés du relevé varient en fonction que l'on opte pour la sous-variante A ou B.

Conception du relevé

La variante 2 implique de modifier la stratégie de relevé afin de fournir des données mensuelles à la SAS. Elle nécessite les changements suivants :

- Réduire le questionnaire sur l'aide sociale économique de 214 variables actuellement à 68 variables (cf. annexe 4), et celui sur les autres prestations sociales sous condition de ressources de 75 à 15 variables (cf. annexe 5)¹⁷. Diverses mesures rendent cette diminution possible : on renonce à certaines informations (le relevé se concentre sur les données administratives), que l'on remplace par des informations tirées des registres et on passe à un relevé de données mensuelles.
- Étant donné qu'on saisit des données mensuelles, il est aussi possible d'abandonner certaines procédures de relevé actuelles qui s'éloignent parfois beaucoup des processus - et donc de la pratique - des services chargés du relevé, et génèrent donc passablement de travail supplémentaire.

La charge incombant aux services de relevé s'en trouvera ainsi allégée, ce qui permettra d'envisager la collecte de données en arrière-plan.

Analyses

La variante 2 permet de renforcer les analyses dans trois domaines :

- Extension des analyses de parcours : les données concernant les parcours au sein de l'aide sociale font l'objet d'exploitations statistiques qui fournissent des indicateurs ; ces indicateurs vont ensuite alimenter les rapports présentés aux utilisateurs des données.
- Ce modèle, qui prend en compte les interactions entre l'aide sociale et les principales prestations du système de sécurité sociale, permet d'analyser les interactions entre l'aide sociale et les autres prestations sociales sous condition de ressources au sein de la sécurité sociale. Afin que cela soit possible, les autres prestations sociales sous condition de ressources sont relevées sous forme de données individuelles.
- Disponibilité des données : il est possible de fournir en cours d'année des informations utiles au pilotage du domaine.

¹⁷ Par rapport à la variante 1, il est possible de supprimer davantage de variables du catalogue des variables, comme par exemple la date du premier et du dernier versement, le montant total des versements mensuels ou le statut de séjour. Voir également l'annexe "Réduction du catalogue de variables".

Actualité des données

Avec la variante 2, l'OFS peut, une fois les services chargés du relevé connectés avec lui, et grâce à une extraction des données en continu tout au long de l'année, traiter de manière efficace et automatisée les données sur les bénéficiaires et les prestations sociales. Cette manière de faire réduit le laps de temps entre le relevé des données et leur publication, ce qui signifie que les résultats sont disponibles plus rapidement et que la statistique nationale annuelle peut être publiée le premier semestre suivant la période de relevé.

Qualité des données

La variante 2 améliore la fiabilité des informations concernant le montant des prestations sociales (revenus et dépenses pris en compte p. ex.) de l'aide sociale économique, de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés et de l'aide sociale dans le domaine de l'asile,

- définissant des exigences minimales pour ce qui est des plans comptables des services chargés des relevés ;
- prenant en compte le type de financement (lié à l'objet ou au sujet), ce qui permet d'identifier les prestations difficilement comparables entre les divers services en raison de réglementations différentes pour ce qui est de ce financement;
- collectant également les données relatives aux remboursements ;
- définissant les rôles, processus et responsabilités, afin de garantir la qualité ainsi que la connexion des comptabilités clients avec la statistique, indispensable pour collecter les données sur les prestations sociales.

Dans la variante 2, la représentativité des indications concernant le niveau des prestations sociales est également assurée puisque ces données ne varient pas en fonction du choix du mois de référence et ne présentent par conséquent pas de biais.

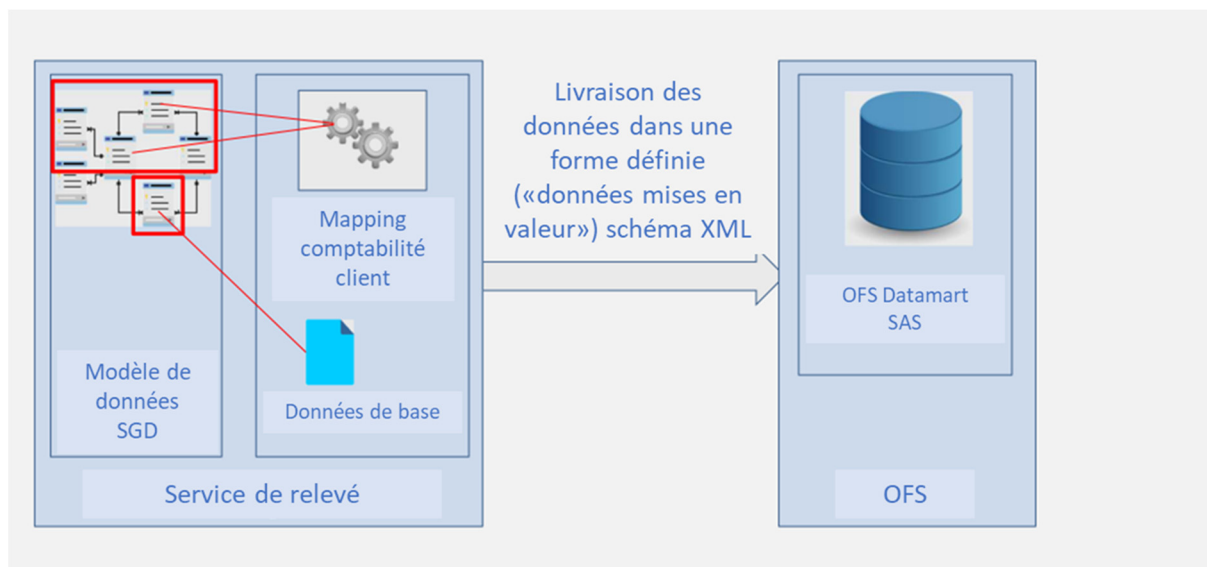
Pour les autres prestations sociales sous condition de ressources, il est prévu de relever les prestations versées pour avoir des informations sur le montant des prestations.

Pour ce qui est du transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques, deux sous-variantes sont envisageables :

5.3.1.1 Sous-variante 2A : le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques se fait dans les services chargés des relevés

Cette sous-variante implique que la responsabilité d'un transcodage correct et la charge de travail qui en découle reviennent aux services chargés du relevé.

Figure 7 Esquisse de future interface : sous-variante A

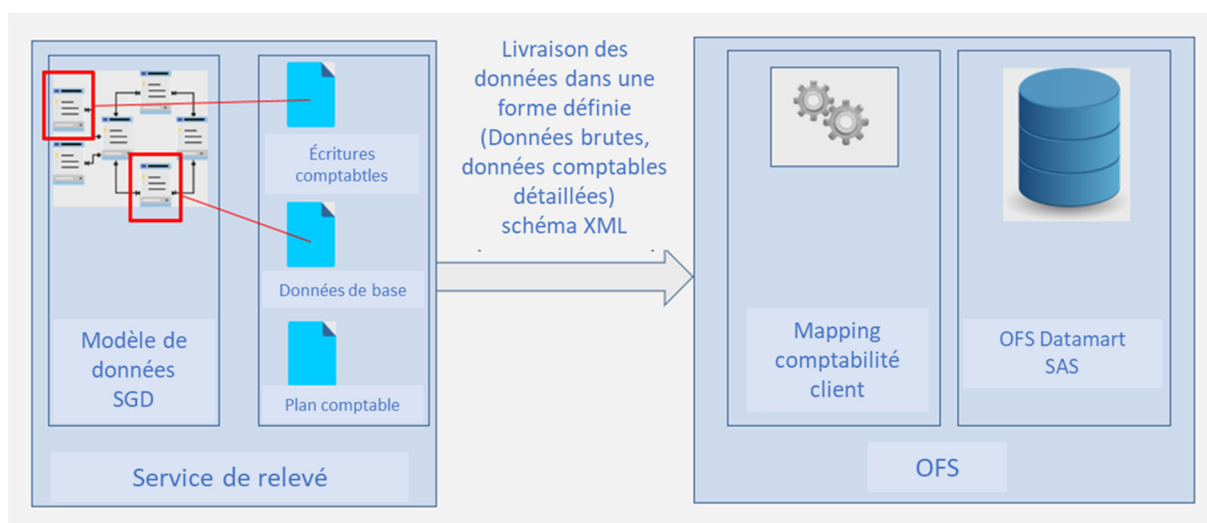


5.3.1.2 Sous-variante 2B : le transcodage des codes comptables (types de prestations) en variables statistiques se fait à l'OFS

Dans la sous-variante 2B, la responsabilité de transcoder correctement les données et la charge de travail qui en découle reviennent à l'OFS. Les services chargés du relevé doivent donc lui fournir les données nécessaires et l'informer lorsqu'ils introduisent de nouveaux codes comptables, en supprimant ou modifiant leur définition.

Cette sous-variante permet de réduire les coûts (en personnel et en informatique) pour les services chargés du relevé, tant lors de la transition vers le nouveau modèle que lors de l'exploitation courante.

Figure 8 Esquisse de future interface : sous-variante B



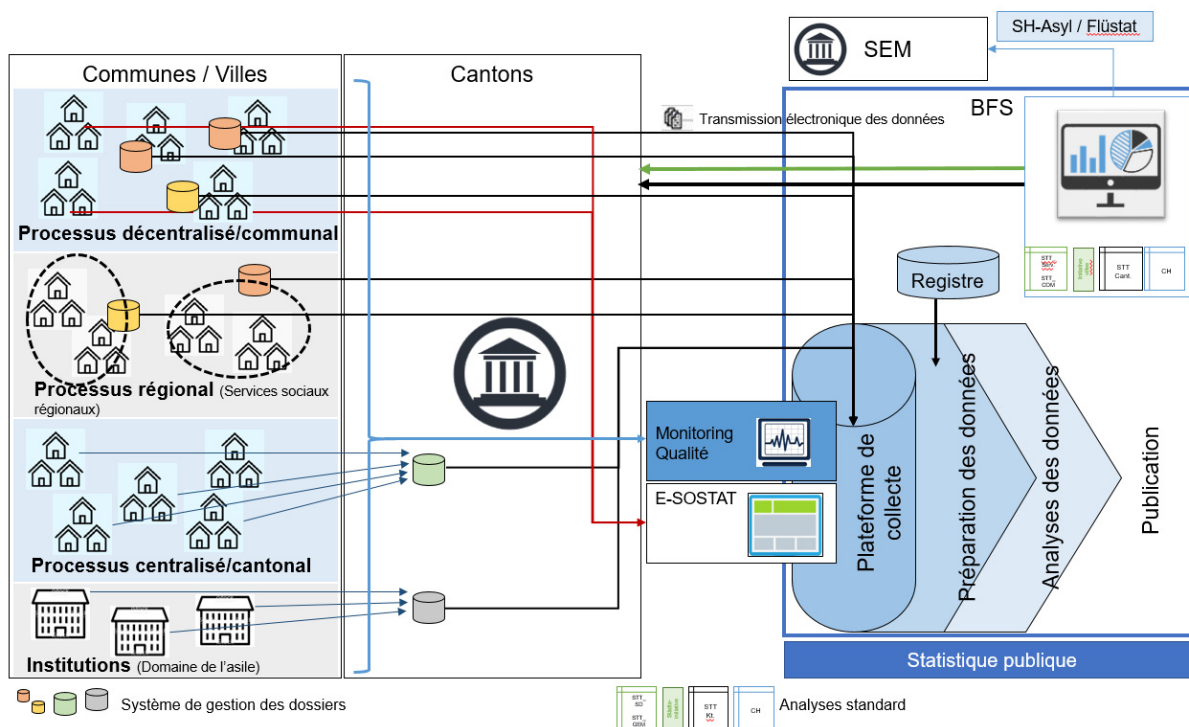
5.3.2 Contexte du système (but visé)

Il n'y aura pas d'ajustements majeurs au contexte du système par rapport au contexte du système décrit au point 2.4.

5.3.3 Diagramme contextuel (but visé)

Le diagramme de contexte sera modifié par rapport au diagramme décrit au point 2.5.

Figure 9 Diagramme contextuel Variante 2 (but visé)



- La collecte de données sera réalisée à l'aide d'une plateforme prévue à cet effet. Cette plateforme contiendra des fonctionnalités garantissant l'assurance qualité et une application pour la saisie des données par les services ne disposant pas d'un système de gestion des dossiers (E-SOSTAT). Les questionnaires papier ne seront plus disponibles après la modernisation.
- Il s'agira de recourir aux données des registres. Ces données seront utilisées dans le processus de traitement des données pour procéder à des analyses.
- Les exploitations standard peuvent être proposées sur un portail web.

5.3.4 Organisation administrative

Des adaptations seront apportées aux processus et à la structure organisationnelle actuels. Les processus de relevé des données notamment seront davantage automatisés et des adaptations seront apportées aux processus de contrôle de plausibilité dans le cadre de l'assurance qualité.

5.3.5 Conditions, interdépendances

La mise en œuvre de la modernisation implique d'associer les utilisateurs de données, les services chargés des relevés, les prestataires de systèmes de gestion des dossiers et les responsables de l'acquisition de nouvelles applications informatiques à l'OFS.

5.4 Analyse et évaluation des variantes

5.4.1 Conditions-cadres

Dans ce point, nous passons en revue les conditions-cadres précisées dans le chapitre 3 pour voir dans quelle mesure les différentes variantes les respectent.

Bases légales

Une SAS modernisée doit se conformer aux bases légales en vigueur, c'est-à-dire, ici, en particulier à la loi sur la statistique fédérale (LSF) et aux conventions de prestations. Tant la variante 1 que la variante 2 (A et B) respectent ces bases légales.

Prise en compte des prestations sous condition de ressources fournies en amont de l'aide sociale

La modernisation de la SAS doit concerner tant l'aide sociale économique, l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés que les prestations sociales sous conditions de ressources fournies en amont de l'aide sociale ; elle doit de plus remplir les exigences de la RPT¹⁸.

Les deux variantes et leurs sous-variantes prennent en compte les prestations sous condition de ressources fournies en amont de l'aide sociale.

Coûts de mise en œuvre

La modernisation de la SAS ne doit pas générer de coûts supplémentaires pour les cantons. L'OFS prend à sa charge les coûts de développement des applications informatiques. Quant aux coûts d'adaptation de la gestion des dossiers ou des systèmes utilisés à cette fin, ils sont assumés par les services chargés du relevé.

La variante 1 et la variante 2 (A et B) remplissent toutes deux cette condition, mais se distinguent en ce qui concerne les coûts de réalisation pour les services chargés du relevé ainsi que les coûts d'exploitation courante (à ce sujet, voir le point 5.5.5).

Mise à disposition de SOSTAT

L'OFS met à disposition des petits services n'ayant pas de système professionnel de gestion des dossiers une application servant à saisir les informations nécessaires à l'établissement de la statistique.

Tant la variante 1 que la variante 2 (A et B) remplissent cette condition.

Continuité

L'OFS veille à ce que les séries chronologiques actuelles puissent être poursuivies au moyen des indicateurs annuels cumulés.

Cette condition n'est pas seulement remplie avec le statu quo (variante 1), mais aussi avec la variante 2 (A et B) : durant la phase d'initialisation, plusieurs prototypes fondés sur des données mensuelles ont été mis au point (variante 2). Il en ressort qu'il est possible de continuer à établir les indicateurs cumulés avec ces données mensuelles, et, partant, de donner suite aux séries chronologiques existantes¹⁹.

¹⁸ Cette condition est déjà mentionnée dans la proposition de marche à suivre à l'intention de la CDAS.

¹⁹ La poursuite des séries chronologiques sera mise en œuvre de manière comparable grâce à une opérationnalisation uniforme par l'OFS. Il ne peut être exclu qu'il y ait de légères différences entre les états à la date de référence saisis aujourd'hui manuellement par les services chargés des relevés et leur future opérationnalisation à l'aide des données comptables (voir BSS (2020b) et OFS (2020)).

5.4.2 Mesure dans laquelle les variantes remplissent les exigences générales et les objectifs

Dans ce point, il s'agit de voir dans quelle mesure les différentes variantes atteignent les objectifs et remplissent les exigences générales formulées au point 4. Un objectif ne pourra être atteint que si les exigences générales qui le constituent sont remplies. En d'autres termes, un objectif ne sera complètement atteint que si toutes les exigences générales le concernant sont satisfaites par une variante.

Pour des explications détaillées sur la mesure dans laquelle les variantes répondent aux exigences, et donc sur la mesure dans laquelle elles atteignent les objectifs, voir le chapitre 5.5.

Figure 10 Synthèse de la manière dont chaque variante remplit les exigences générales et atteint les objectifs

Description de l'objectif ou de l'exigence générale	N°	Importance	Variante 1	Variante 2A	Variante 2B
Objectif 1: réduction de la charge des services de relevé			<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Réduction du catalogue des variables avec accent mis sur les données administratives</i>	1	5	<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Utilisation de données tirées des registres</i>	2	5	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Orientation plus forte sur les processus de travail dans les services de relevé</i>	3	5	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Objectif 2: intensification des analyses			<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Extension des analyses de parcours</i>	4	4	<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Interactivité</i>	5	4	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Disponibilité en cours d'année des informations pertinentes pour le pilotage</i>	6	5	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Objectif 3: fiabilité des données, notamment concernant le niveau des prestations sociales			<i>Partiellement</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>
<i>Représentativité des indications concernant le montant des prestations sociales</i>	7	5	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Définition d'exigences minimales pour les plans comptables de la comptabilité clients</i>	8	5	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Plausibilisation en vue d'assurer la comparabilité des données financières*</i>	9	4	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>
<i>Prise en compte du financement (lié au sujet ou à l'objet)*</i>	10	5	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Relevé simultané des remboursements</i>	11	3	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Objectif 4 : réduction du temps qui s'écoule entre le relevé des données et leur publication			<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>
<i>Extraction régulière des données pendant l'année</i>	12	5	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Oui</i>

Description de l'objectif ou de l'exigence générale	N°	Importance	Variante 1	Variante 2A	Variante 2B
Objectif 5: coûts occasionnés aux services de relevé aussi faibles que possible			<i>Partiellement</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>
<i>Coûts minimaux induits par la modernisation pour les services de relevé</i>	13	5	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>
<i>Réduction des coûts occasionnés aux services de relevé pour l'exploitation courante</i>	14	5	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>

*) Les exigences générales 9 et 10 concernent l'aide sociale économique, l'aide sociale dans le domaine des réfugiés et l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Pour les AUPRESO, il est prévu de relever les montants des prestations versées.

Importance : 5 = doit absolument être appliqué, 4 = très important, 3 = important, 2 = moins important, 1 = pourrait être abandonné

5.5 Explications sur la mesure dans laquelle les variantes remplissent les exigences générales et les objectifs

Nous expliquons ici en quoi consistent les divers objectifs et les exigences générales qui les constituent et indiquons, pour chaque exigence générale, quelles variantes la remplissent.

5.5.1 Objectif 1: réduction de la charge des services de relevé

En axant davantage le relevé statistique sur les processus de travail des services il est possible de diminuer la charge. Dans le cadre d'une étude de faisabilité²⁰ des enquêtes auprès des services sociaux ont montré que les processus sont fortement axés sur les paiements mensuels et qu'un relevé orienté processus peut tirer parti de ces procédures administratives.

Il est donc possible de diminuer la charge des services chargés du relevé en limitant autant que possible le catalogue des variables aux informations nécessaires du point de vue administratif. Pour que ces services ne soient pas amenés à saisir des données à de seules fins statistiques, il faut veiller à ce que le catalogue de variables se limite autant que possible aux données administratives – sont des données nécessaires à la gestion du dossier de l'aide sociale – et à ce que les informations figurant dans les registres ou les statistiques ne soient plus relevées.

Exigence générale (n°1) : réduction du catalogue des variables avec accent mis sur les données administratives

Durant la phase d'initialisation du projet, plusieurs travaux ont été menés pour identifier les informations administrativement nécessaires du point de vue des services chargés du relevé, afin d'établir un catalogue de variables à base de données administratives. L'une des conditions ce faisant était de pouvoir poursuivre les exploitations standard existantes²¹. Ces travaux ont compris les étapes suivantes :

²⁰ Les conclusions de cette analyse de faisabilité sont résumées dans Sofrag (2018).

²¹ Cette condition a déjà été confirmée dans la proposition de marche à suivre à l'intention de la CDAS et en page 17 du rapport BSS (2020a) sur les attentes envers une SAS modernisée, «Erwartungen an eine modernisierte Sozialhilfeempfängerstatistik». Les utilisateurs des données adhèrent à l'objectif de poursuivre les exploitations standard existantes ; un bon nombre des personnes interrogées les utilisent et les apprécient (p. 17). De plus, poursuivre ces exploitations permet à la SAS de rester un outil de pilotage tant politique que stratégique (p. 20).

Exception : branche d'activité

- Enquête écrite auprès des services chargés du relevé : s'agit-il de données que ces services utilisent dans leur gestion quotidienne ? ²²
- Entretiens avec des utilisateurs des données : quelles informations leur sont utiles ?

Il est ressorti des entretiens menés avec les utilisateurs de données qu'ils approuvent largement la proposition, faite dans le cadre de la catégorisation des données, de supprimer certaines variables²³.

Un groupe consultatif (sounding board), constitué de 25 personnes travaillant dans des services chargés du relevé, s'est réuni le 15 novembre 2019. Pour ce qui est de la proposition de réduire le catalogue de variables, Les participants ont salué le fait que l'on mette l'accent sur les données administratives.²⁴

Le 2 décembre 2019, la version réduite du catalogue de variables a été présentée au groupe de pilotage, qui a adhéré dans les grandes lignes aux suppressions et simplifications proposées²⁵.

Faisant suite à une proposition découlant de l'enquête écrite citée plus haut, une enquête approfondie²⁶ a été réalisée auprès des fournisseurs de données concernant ces prestations dans le cadre de l'établissement du catalogue des variables des autres prestations sociales sous condition de ressources. Les résultats de cette enquête présentés dans BSS (2020d) montrent que pour ces prestations, les critères appliqués pour définir les unités d'assistance et pour calculer les besoins ou les prestations sont parfois fort différents.

Le catalogue des variables réduit de l'aide sociale économique, de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés se trouve dans l'annexe 4. Il comprend 88 variables dans la variante 1 et 68 dans la variante 2. Le catalogue des variables des autres prestations sociales sous condition de ressources comprend 22 variables dans la variante 1 et 15 dans la variante 2.

Cette dernière variante permet de supprimer davantage de variables du catalogue que la variante 1, parce qu'elle ne prévoit plus de saisir séparément les informations sur la date du premier versement et du dernier versement, sur le total des versements en cas de données mensuelles ou sur le statut de séjour notamment²⁷.

La variante 2 (A et B) remplit donc mieux cette exigence générale que la variante 1.

Exigence générale (n° 2) : utilisation de données tirées des registres

Dans la mesure du possible, les informations disponibles dans d'autres registres ou statistiques ne doivent plus être relevées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale. Le recours à ces données est particulièrement pertinent pour les variables qui ne sont pas nécessaires à la gestion du dossier et dont la saisie pour la statistique de l'aide sociale représente par conséquent un travail supplémentaire pour les services chargés du relevé²⁸.

²² Cf. : BSS (2019) «Kategorisierung der Daten»

²³ Cf. : BSS (2020a) «Erwartungen an eine modernisierte Sozialhilfeempfängerstatistik»

²⁴ Une deuxième rencontre a eu lieu le 24 février 2020. Elle a permis d'aborder des questions sur la comptabilité des services sociaux et de discuter d'autres aspects du catalogue des variables.

²⁵ Étant donné que ce catalogue réduit se fonde sur des données administratives et allège donc le travail de collecte, le groupe de pilotage approuve cette proposition de l'OFS.

²⁶ Voir BSS (2020d) «Befragung zu den weiteren bedarfsabhängigen Sozialleistungen»

²⁷ Voir à ce sujet les explications sur l'exigence générale (n° 3): orientation plus forte sur les processus de travail dans les services de relevé.

²⁸ cf. BSS (2019) «Kategorisierung der Daten» p. 20 : dans le cas des informations qui sont utilisées dans la gestion du dossier et figurent aussi dans des registres ou statistiques, Le rapport dit ceci: l'utilisation des données

Le rapport «Kategorisierung der Daten» mentionne, dans son annexe 7.2, qui contient des informations supplémentaires sur les registres et les statistiques, 14 variables²⁹ du catalogue actuel qui pourront à l'avenir être tirées des statistiques ou des registres existants. À l'exception du statut de séjour, cette possibilité concerne les deux variantes.

Tant la variante 1 que la variante 2 (A et B) remplissent donc cette exigence générale.

Exigence générale (n°3) : orientation plus forte sur les processus de travail dans les services de relevé

Dans le mandat pour la «Modernisation de la statistique de l'aide sociale», on suppose qu'axer davantage la collecte des données sur les processus administratifs des services chargés du relevé permettrait de décharger ces derniers. Ces constatations ont également pu être observées dans l'analyse de faisabilité Sofrag (2018). Les analyses montrent que des données entrant dans la SAS sont générées lors du versement mensuel des prestations sociales. Cela signifie que si l'on veut s'orienter davantage sur la pratique des services de relevé, il serait avisé de passer d'un relevé annuel à un relevé mensuel.

L'institut BSS (2019) pose l'hypothèse que pour les données mises à jour régulièrement, une livraison mensuelle peut réduire la charge de travail des services de relevé étant donné que ces derniers ne devraient plus retravailler à de seules fins statistiques des données relatives à des tâches accomplies des mois auparavant (p.5).

Les retours de 25 représentants des services de relevé ayant participé à un groupe consultatif en novembre 2019 ont confirmé cette conclusion : des extractions mensuelles des données permettent de mieux s'adapter aux processus des services de relevé, ce qui réduit leur charge de travail. De plus, ils ont estimé qu'une extraction mensuelle automatique des données était faisable.³⁰

Cet avis est partagé par les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation d'un processus fondamental de l'aide sociale économique, et en particulier de l'aide sociale aux personnes du domaine de l'asile et des réfugiés (voir respectivement Sofrag 2018, p. 4 et Sofrag 2019, p. 28).

La variante 2 prévoit le relevé de données mensuelles, ce qui présente deux avantages. D'une part, cette manière de faire tient compte des processus de travail (numérisés) dans les services de relevé - le versement des prestations sociales étant mensuel - et d'autre part

des registres est particulièrement intéressante en raison du principe du relevé unique, du gain potentiel en qualité des données et de l'allègement de la charge de travail pour les services chargés du relevé, mais d'autres aspects parlent en sa défaveur, comme les délais pour la disponibilité des données, la cohérence entre les exploitations cantonales et fédérale ainsi que le fait que la saisie des variables utilisées dans la gestion du dossier ne demande pas beaucoup de travail. Les données administratives continueront d'être collectées en principe par les services de relevé à des fins de modernisation.

²⁹ Il s'agit des variables suivantes: statut d'occupation du logement, grandeur du logement, commune d'origine, domicilié dans la commune depuis, dernier domicile avant l'établissement dans la commune, dernier canton de domicile, en Suisse depuis, vit seul, taille du ménage (pour les AUPRESO), pour l'aide sociale économique, SH-FlüStat et SH-AsylStat: date de l'inscription au chômage, combien de période(s) de chômage durant les trois dernières années, degré d'invalidité, degré d'impotence ainsi que, pour les variantes 2a et 2b, statut de séjour.

³⁰ Les participants ont toutefois souligné certains points critiques qui, à leurs yeux, doivent être traités :

- La plausibilisation et la correction des données doivent rester modestes, et être conçues en fonction des processus de travail des services de relevé : les plausibilisations doivent être utiles dans la pratique et apporter une valeur ajoutée aux services.
- Les petites communes doivent elles aussi pouvoir procéder à l'extraction automatique des données, afin de limiter leur charge de travail.

elle permet de renoncer à des consignes actuellement en vigueur, dont certaines, très éloignées des processus et donc de la pratique des services chargés des relevés, génèrent passablement de travail supplémentaire pour eux.

- *Clôture du dossier*: la règle des six mois, qui s'applique à la clôture des dossiers, veut que celle-ci intervienne six mois exactement après le dernier versement ordinaire.

Cette règle introduite à des fins statistiques, qui ne correspond à rien dans la pratique des services de relevé, peut être abandonnée en cas de relevé de données mensuelles.

- *Réouverture d'un dossier* : en cas d'interruption de moins de 6 mois (= reprise du dossier dans les six mois), toute nouvelle demande d'aide est enregistrée dans le dossier en cours. Si, en revanche, l'interruption dure plus de six mois (= reprise du dossier après six mois), toute nouvelle demande entraîne l'ouverture d'un nouveau dossier.

Cette règle introduite à des fins statistiques, qui ne correspond à rien dans la pratique des services de relevé, peut être abandonnée en cas de relevés mensuels.

- *État initial*: l'état initial indique la situation de l'unité d'assistance au début de l'aide sociale.

Avec des données mensuelles, cette information devient superflue.

- *État en fin d'enquête et mois de référence*: l'état en fin d'enquête indique la situation de l'unité d'assistance durant le mois de référence, ce mois étant le mois de l'année d'enquête pour lequel le dernier versement régulier de prestations déterminant pour la statistique a été effectué.

Avec le relevé des données mensuelles, les services chargés des relevés n'auront plus à définir le mois de référence d'un dossier. L'OFS définira le dernier mois de l'année d'enquête lors duquel le dernier versement régulier de prestations a été fait à l'aide des données comptables, sur la base de critères objectifs.

- *Ouverture d'un nouveau dossier en cas de changement de classe de prestations* : l'aide sociale connaît actuellement trois classes de prestations : l'aide sociale économique (ASE), l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat) et l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat). Le passage d'une classe de prestations à une autre se faisant en fonction du statut de séjour de la personne ayant déposé la demande et de la durée de son séjour en Suisse, les services chargés du relevé doivent connaître le statut précis de la personne (AP7-, AP7+, Réfugiés 7-, Réfugiés 7+, etc.) et le saisir à des fins statistiques. Les registres des habitants ne contiennent toutefois que les statuts de séjour génériques (F, N, B ou C).

En cas de relevé des données mensuelles, les services de relevé n'auront plus à appliquer cette règle, car l'OFS pourra retracer ces changements grâce aux livraisons de données régulières. La saisie du statut de séjour leur sera aussi épargnée. Cette donnée sera tirée du système d'information central sur les migrations (SYMIC).

- *Ouverture d'un nouveau dossier en cas de changement de commune de domicile* : lorsqu'une unité d'assistance change de commune de domicile, l'ancienne commune de domicile doit procéder à la clôture du dossier, et la nouvelle ouvre un nouveau dossier,
- même si le service de relevé est responsable de plusieurs communes et que la personne déménage dans une commune également de sa compétence.

Les services chargés du relevé responsables de plusieurs communes ne seront plus tenus de respecter cette règle en cas de relevé des données mensuelles.

Les participants au groupe consultatif de novembre 2019 sont également tous d'avis que la variante 2 (A et B) décharge les services de relevé puisqu'ils ne seraient plus tenus de s'acquitter à des fins statistiques de ces tâches très éloignées de leur pratique ordinaire³¹.

Avec la variante 1, le relevé suit toujours un rythme annuel, en collectant les données de tous les dossiers ayant eu une prestation durant l'année (statistiques cumulées). Les directives actuelles en matière de relevé statistique, et les exigences qu'elles posent en matière de processus, restent donc les mêmes.

Par conséquent, seule la variante 2 (A et B) remplit cette exigence générale.

5.5.2 Objectif 2: intensification des analyses

Durant la phase d'initialisation, on a vérifié une fois encore les attentes et besoins en matière de produits finaux (output), puis on les a précisés lors d'entretiens avec des utilisateurs de données : 23 entretiens ont ainsi été menés ainsi qu'un atelier avec des professionnels. Il en est ressorti le tableau suivant (BSS 2020a «Erwartungen an eine modernisierte SHS», p.1 et 2):

- Étant donné que le temps qui s'écoule actuellement entre la saisie des données et leur publication limite leur utilisation, en particulier à l'échelle opérationnelle, les professionnels souhaiteraient disposer plus rapidement des exploitations annuelles et pouvoir y accéder en ligne.
- Ils se prononcent également pour l'augmentation du nombre d'analyses de parcours dans le système de la sécurité sociale et du nombre d'analyses de parcours dans l'aide sociale.

On peut en déduire qu'une statistique modernisée doit fournir en cours d'année aussi des indicateurs servant au pilotage et prendre en compte les interactions entre l'aide sociale et l'ensemble du système de sécurité sociale.

Exigence générale (n°4) : extension des analyses de parcours

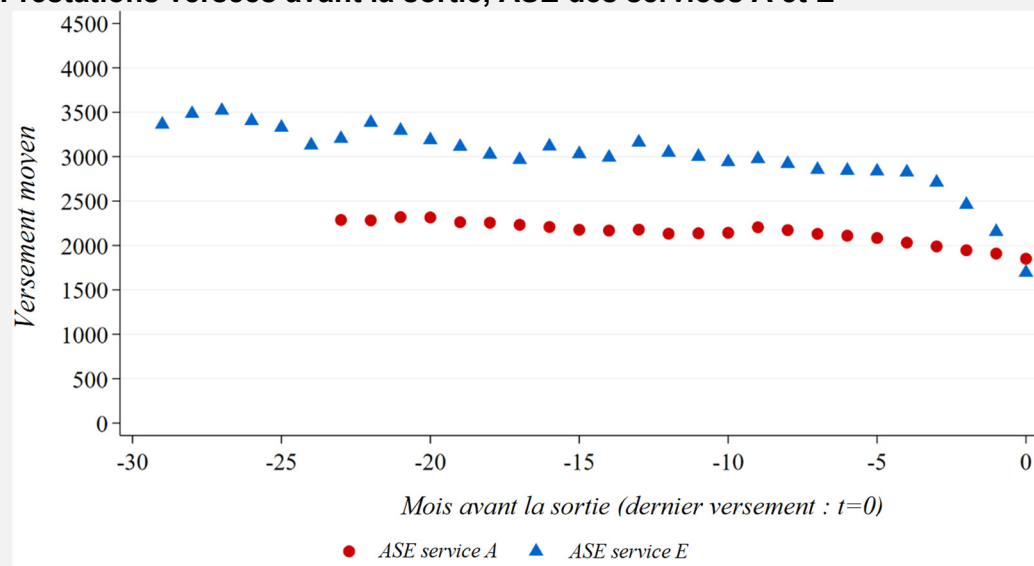
On concluait déjà dans le mandat CDAS/OFS qu'il était nécessaire d'étudier davantage les aspects dynamiques de la perception des prestations sociales, sous la forme d'analyses statistiques de parcours individuels ou d'entrées et de sorties clairement définies dans le système d'aide sociale. Le rapport sur les attentes envers une statistique modernisée montre lui aussi que les utilisateurs souhaitent que les exploitations de données concernant les parcours au sein de l'aide sociale et les indicateurs qui en découlent figurent dans les rapports présentés (BSS 2020a, p. 10).

Les exploitations figurant dans le rapport sur les prototypes et indicateurs statistiques montrent que les données mensuelles permettent d'améliorer les analyses de parcours telles que l'évolution des prestations versées avant la sortie de l'aide sociale³².

³¹ Il ressort également des analyses du Sofrag (2018), que certaines exigences statistiques ne correspondent pas aux processus des services de relevé, et entravent même leur travail.

³² BSS (2020c), chapitre 2.2.

Prestations versées avant la sortie, ASE des services A et E



Ce schéma met en évidence une nette diminution des versements moyens peu avant la sortie de l'aide sociale, ce qui signifie qu'avec la méthode du mois de référence, utilisée actuellement, on relève pour les dossiers clos un montant de prestations plus faible que celui des mois précédents. Seules des données mensuelles permettent de déceler de telles évolutions détaillées.

D'autres analyses ³³ des revenus et dépenses pris en compte par position font état de variations mensuelles. Si la règle des 6 mois de la variante 1 permet d'analyser les parcours au fil des ans, elle restreint les possibilités d'examiner les évolutions et les transitions mensuelles.

Cette exigence concernant l'extension des analyses de parcours peut donc être remplie plus facilement avec des données mensuelles et, par conséquent, la variante 2 (A et B) qu'avec la variante 1.

Exigence générale (n°5) : interactivité

La proposition de marche à suivre du mandat CDAS/OFS mentionne l'interactivité (et l'interopérabilité) parmi les attentes envers une SAS modernisée. On entend par là que les exploitations de la SAS portent également sur l'interaction entre l'aide sociale et les autres prestations sociales sous condition de ressources au sein de la sécurité sociale. Cet aspect est également confirmé dans le rapport sur les attentes envers une SAS modernisée, dans lequel les points suivants sont considérés comme importants :

- Mise en exergue des interactions entre les prestations sous condition de ressources fournies en amont de l'aide sociale et l'aide sociale économique (p. 18).
- Analyse de l'interaction entre l'aide sociale et le système de la sécurité sociale dans son ensemble (p. 17).

Afin que cela soit possible, les autres prestations sociales sous condition de ressources doivent être relevées également sous forme de données individuelles.

Tant la variante 1 que la variante 2 (A et B) remplissent cette exigence générale.

³³ BSS (2020c), voir notamment les illustrations 11 et 12 (p.11)

Exigence générale (n°6) : disponibilité en cours d'année des informations pertinentes pour le pilotage

Comme le montre le rapport de l'institut BSS (2020a) sur les attentes envers une SAS modernisée, en l'état actuel l'utilité de la statistique est limitée en raison des délais de publication des données, les résultats n'étant fournis qu'une année environ après le relevé. À l'échelon opérationnel surtout, ce laps de temps réduit l'intérêt des données de la SAS, vu qu'elles ne peuvent servir d'outil de pilotage (p. 17).

Les utilisateurs des données ont fait savoir à plusieurs reprises qu'il leur serait très utile de pouvoir accéder en ligne aux données et aux exploitations, car ils pourraient ainsi faire leurs propres exploitations dans de brefs délais (p. 18). Ces informations seraient disponibles plus rapidement avec une collecte mensuelle et pourraient donc être analysées sur une période de moins d'une année. On peut donc estimer que le fait de mettre les principales données en ligne en cours d'année ferait de la SAS un outil de pilotage d'autant plus utile.

Cette exigence générale ne peut être remplie qu'avec la variante 2 (A et B), qui prévoit un relevé mensuel des données. La variante 1 prévoit de continuer à collecter les données une fois par an, ce qui implique la définition de règles pour le relevé et la plausibilisation fastidieuse des données avec les services de relevé. Dans la variante 1, les données ne sont disponibles qu'avec un décalage de plus d'une demi-année.

5.5.3 Objectif 3: fiabilité des données, notamment concernant le montant des prestations sociales

Comme le montre le rapport de l'Institut BASS (2020a) sur les attentes envers une SAS modernisée, la qualité actuelle des données et la comparabilité limitée des données financières réduisent l'utilité des données statistiques. Les utilisateurs de données estiment tous qu'il est nécessaire de produire des exploitations détaillées des prestations financières (p. 7). La modernisation vise par conséquent notamment à saisir des données fiables et comparables, en particulier sur le montant des prestations sociales.

Exigence générale (n°7) : représentativité des indications concernant le montant des prestations sociales

Comme le montrent les résultats des indicateurs³⁴, la méthode actuelle du mois de référence, fondée sur les données annuelles, génère des biais, et cela pour plusieurs raisons :

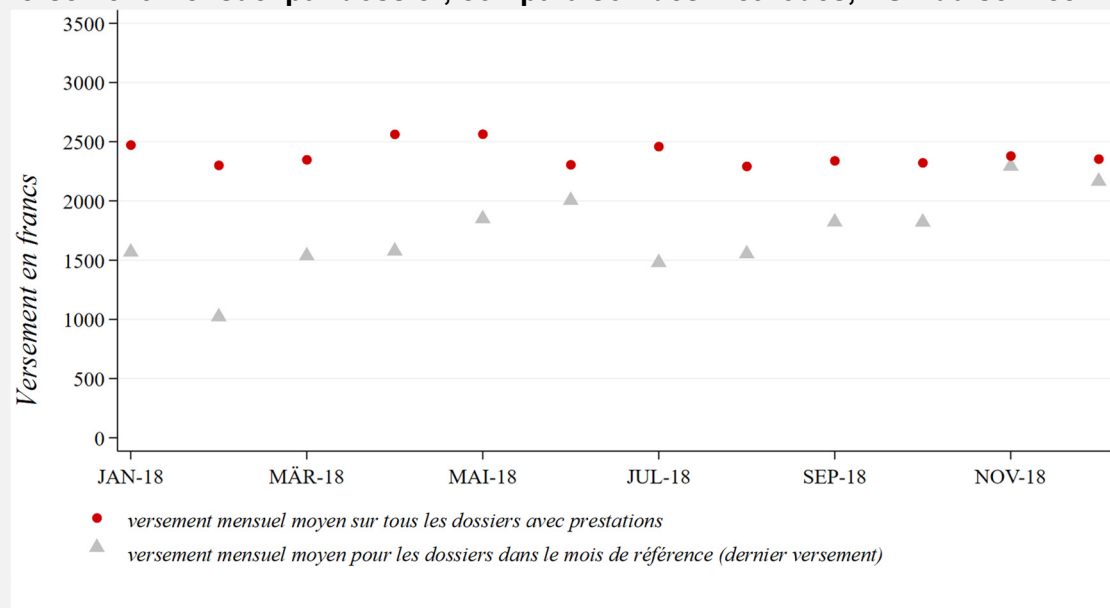
- décembre ne constitue pas un mois de référence représentatif ;
- le mois du dernier versement n'est pas représentatif de la moyenne des versements.

Une SAS modernisée doit par conséquent fournir des données financières non biaisées, qui ne varient pas en fonction du choix du mois de référence. Les exploitations à l'aide de données prototypes ont montré que les données mensuelles amélioreraient nettement la représentativité des chiffres clés sur les prestations sociales et permettraient par conséquent d'obtenir des exploitations plus précises et plus fiables sur le montant des aides versées. Ce constat ressort bien du graphique ci-dessous, qui compare l'évolution des versements mensuels moyens par dossier avec la méthode du mois de référence.

On s'aperçoit en effet que cette méthode conduit à une sous-estimation des versements moyens par dossier (variante 1) par rapport aux versements moyens par dossier basés sur les données mensuelles (variante 2A/B).

³⁴ BSS (2020c), chapitre 2.3.

Versement mensuel par dossier, comparaison des méthodes, ASE du service B



L'exigence générale de représentativité des indications concernant le montant des prestations sociales ne peut par conséquent être remplie que par la variante 2 (A et B).

Exigence générale (n°8) : définition d'exigences minimales dans les plans comptables

Comme le montre le rapport d'Egger, Dreher & Partner, l'objectif de pouvoir relever des données fiables sur le montant des prestations sociales ne peut être atteint qu'en définissant des exigences minimales pour les prestations à exploiter pour l'aide sociale économique, l'aide sociale dans le domaine de l'asile et l'aide sociale dans le domaine des réfugiés.

Il s'agit en particulier des exigences minimales suivantes (point 4.1):

- Les données nécessaires à la SAS doivent être indiquées dans les comptabilités clients selon le *principe brut*³⁵. C'est là le seul moyen de relever - et analyser - des données comparables.
- Les revenus provenant d'une activité lucrative ou d'une prestation d'une assurance sociale doivent être comptabilisés *par dossier individuel*.
- Les *plans comptables* doivent être *suffisamment précis* pour indiquer au minimum les variables figurant dans le catalogue de variables (pour davantage d'informations, voir l'annexe 4 «Reduzierter Variablenkatalog»).

Ces exigences minimales pouvant être définies et appliquées quelle que soit la variante, toutes les variantes remplissent cette exigence générale.

Exigence générale (n°9) : Plausibiliser les données pour s'assurer de leur comparabilité

Dans la variante 2B, la réalisation et la responsabilité du mapping pour l'aide sociale économique, l'aide sociale dans le domaine de l'asile et l'aide sociale dans le domaine des réfugiés reviennent à l'OFS, qui peut par conséquent garantir la comparabilité des données livrées. Dans les variantes 1 et 2A, par contre, ces possibilités sont très limitées.

Le mapping incombe ici aux services de relevé et l'OFS n'est pas en mesure d'assumer cette responsabilité.

Cette exigence générale ne peut être remplie qu'avec la variante 2B.

³⁵ Le principe brut veut que les entrées et sorties (revenus et dépenses) au niveau de la personne ou du dossier soient indiquées par des codes comptables permettant de relier de manière univoque le dossier à ses mouvements comptables.

Exigence générale (n°10) : Prise en compte du financement lié au sujet ou à l'objet

Pour ce qui est du financement lié au sujet ou à l'objet, Egger, Dreher & Partner décrivent la situation de la manière suivante (p. 12) : « ils sont en partie financés et comptabilisés par les cantons, en partie versés et comptabilisés par les villes ou les communes ; en outre, certains d'entre eux ne sont qu'un complément d'un financement lié au sujet, qui est saisi dans la comptabilité clients. En règle générale, les dépenses correspondant à des financements liés à l'objet n'apparaissent pas dans la comptabilité clients, mais uniquement dans la comptabilité financière de la commune ou du canton, et cela se fait selon les directives HRM2, sans imputation à des unités d'assistance, ni à des personnes. » Il est par conséquent nécessaire de pouvoir identifier les prestations qui, en raison de réglementations différentes pour ce qui est du financement lié au sujet ou à l'objet, sont difficilement comparables entre les services.

Il convient donc d'adapter le catalogue de variables de la statistique de l'aide sociale de manière à pouvoir distinguer les principales prestations en fonction de leur financement (lié au sujet ou à l'objet). Il s'agit des prestations suivantes: frais d'accueil extrafamilial pour enfants, de formation, de thérapie, de clinique ou de foyer ainsi que frais de placement. Cela permettra de prendre en compte dans les exploitations de données le type de financement (lié au sujet ou lié à l'objet).

Toutes les variantes remplissent cette exigence générale.

Exigence générale (n°11) : relevé simultané des remboursements

Le relevé actuel de la SAS ne comprend pas les remboursements. Toutefois, comme le montre le rapport d'Egger, Dreher & Partner, les remboursements doivent aussi figurer dans les données sur les prestations sociales : c'est indispensable non seulement pour procéder à la plausibilisation des données au moyen des dépenses nettes d'un service de relevé, mais cela peut aussi être utile pour établir le lien entre statistique des bénéficiaires et statistique financière.

Dans la variante 1, les remboursements peuvent être collectés pour l'ensemble de l'année d'enquête.

Toutes les variantes remplissent cette exigence générale.

5.5.4 Objectif 4 : Réduction du temps entre le relevé des données et leur publication

Une réactivité accrue est déjà mentionnée, parmi les attentes principales envers une SAS modernisée, dans la proposition de marche à suivre du mandat CDAS/OFS. Le rapport de l'institut BSS (2020a) sur ce sujet indique également qu'une réduction du temps entre le relevé des données et leur publication rendrait la SAS plus utile (p. 20). Une statistique modernisée devrait fournir ses résultats plus rapidement et publier la statistique nationale annuelle le premier semestre suivant la période de relevé.

Exigence générale (n°12) : extraction régulière des données pendant l'année

Pour que les résultats de la statistique de l'aide sociale soient mis à disposition plus rapidement, les services chargés du relevé doivent être connectés avec l'OFS afin que ce dernier puisse traiter de manière efficiente et automatisée les données sur les bénéficiaires de l'aide sociale et sur les prestations sociales.

Seule la variante 2 prévoit un échange régulier de données en cours d'année. Comme le montre le rapport d'Egger, Dreher & Partner (2020) sur la comptabilité des services sociaux (p. 16), la variante 2B présente l'avantage, par rapport à la 2A, de permettre à l'OFS de mener un contrôle de plausibilité en cas de résultats peu plausibles ou pas clairs dans les données brutes livrées, et cela, sans devoir reprendre contact avec le service de relevé en question; de plus, l'OFS aurait ainsi moins de questions à poser aux services, questions qui sont autant d'obstacles à une analyse fréquente et rapide des données.

La variante 1 ne remplit donc pas cette exigence générale, la variante 2A le fait seulement partiellement ; seule la variante 2B la remplit totalement.

5.5.5 Objectif 5: coûts occasionnés aux services de relevé aussi faibles que possible

Il convient de s'assurer que le passage à une SAS modernisée génère aussi peu de frais possible pour les services de relevé et débouche sur une réduction des coûts dans l'exploitation courante de ces services.

Exigence générale (n°13): coûts minimaux induits par la modernisation pour les services de relevé

Si l'on veut faire en sorte que les coûts induits par la modernisation de la SAS soient aussi bas que possible pour les services de relevé, il convient de ne prévoir que des adaptations minimales dans la gestion des dossiers et les systèmes utilisés pour cette gestion. La variante 1 est proche du statu quo et remplit cette exigence générale en cela qu'elle n'implique que des modifications relativement modestes du relevé.

La variante 2A ne remplit pas cette exigence générale comme le montre le rapport d'Egger, Dreher & Partner (2020) (p. 16): « De plus, les coûts totaux de l'interface technique entre les SGD et l'OFS sont plus élevés [dans la variante 2A] étant donné que les SGD doivent être adaptés 700 fois, puisque chaque service de relevé devra les paramétrer. La variante 2B (...) en revanche permet d'extraire simultanément les données des services de relevé qui utilisent le même SGD et donc de programmer une seule interface standard pour tous les services utilisant le même SGD. »

Par conséquent, seules les variantes 1 et 2 B remplissent cette exigence générale.

Exigence générale (n°14) : réduction des coûts occasionnés aux services de relevé pour l'exploitation courante

Il est possible de réduire les coûts d'exploitation courante des services de relevé en limitant autant que possible tant les adaptations des systèmes de gestion des dossiers que le travail de préparation des données à livrer à l'OFS. Pour ce faire, l'intégration des données doit se faire de la manière la plus indépendante possible des applications décentralisées, et permettre à l'OFS de traiter les données de manière centrale et flexible.

Comme l'indique le rapport d'Egger, Dreher & Partner (2020) sur la comptabilité des services sociaux, la variante 2B peut remplir cette exigence générale (p. 17) : « Avec la variante 2B, exporter les données directement via les tableaux existants du SGD demanderait peu de travail de préparation des données et n'exigerait pas de longues adaptations du SGD. » Les deux autres variantes ne remplissent pas cette exigence générale.

Par conséquent, la variante 2B remplit cette exigence générale, contrairement aux variantes 1 et 2A.

Exigence générale (n°15) : EGOV

Cette exigence générale est remplie avec la variante 2 (A et B). Dans la variante 1, le relevé obéit toujours à des principes très éloignés de la pratique des services de relevé.

6 Recommandation

Sur la base de l'évaluation des variantes, recommandation est faite de poursuivre la variante 2B. Une comparaison entre les variantes 1 et 2 montre en effet que l'option 1 ne peut remplir que partiellement les exigences de réduction de la charge des services de relevé et d'intensification des analyses, alors que la variante 2 y répond tant dans sa sous-variante 2A que dans la 2B.

Pour ce qui est de la fiabilité des données concernant le niveau des prestations de l'aide sociale, de la réduction du temps entre le relevé et la publication ainsi que des coûts pour les services du relevé, la sous-variante 2B se révèle meilleure que la sous-variante 2A et que la variante 1. Le mandat de projet – plan de gestion de projet inclus – est élaboré en fonction de cette conclusion. Voici les résultats de l'évaluation des variantes, avec pondération en fonction de l'importance de chaque exigence³⁶ :

Description de l'objectif ou de l'exigence générale	N°	Importance	Variante 1	Variante 2A	Variante 2B
Objectif 1 : réduction de la charge des services de relevé			7,5	15	15
Réduction du catalogue des variables avec accent mis sur les données administratives	1	5	2,5	5	5
Utilisation de données tirées des registres	2	5	5	5	5
Orientation plus forte sur les processus de travail dans les services de relevé	3	5	0	5	5
Objectif 2 : intensification des analyses			6	13	13
Extension des analyses de parcours	4	4	2	4	4
Interactivité	5	4	4	4	4
Disponibilité en cours d'année des informations pertinentes pour le pilotage	6	5	0	5	5
Objectif 3 : fiabilité des données, notamment concernant le niveau des prestations sociales			13	18	22
Représentativité des indications concernant le montant des prestations sociales	7	5	0	5	5
Définition d'exigences minimales pour les plans comptables de la comptabilité clients	8	5	5	5	5
Contrôles de plausibilité afin d'assurer la comparabilité des informations financières	9	4	0	0	4
Prise en compte du financement (lié au sujet ou à l'objet)	10	5	5	5	5
Relevé simultané des remboursements	11	3	3	3	3
Objectif 4 : réduction du temps qui s'écoule entre le relevé des données et leur publication			0	2,5	5
Extraction régulière des données pendant l'année	12	5	0	2,5	5
Objectif 5 : coûts occasionnés aux services de relevé aussi faibles que possible			5	0	10
Coûts minimaux induits par la modernisation pour les services de relevé	13	5	5	0	5
Réduction des coûts occasionnés aux services de relevé pour l'exploitation courante	14	5	0	0	5
Potentiel de cyberadministration	15	3	0	3	3
Points		68	31,5	51,5	68

³⁶ Cette évaluation se fonde sur les exigences générales mentionnées dans la figure 12. Pour chaque objectif, on a multiplié la mesure dans laquelle la variante remplit l'objectif (oui = 1 ; partiellement = 0,5 ; non = 0) par l'importance accordée à l'objectif en question. Le critère de l'urgence a été pris en compte pour la planification de la mise en œuvre, mais pas pour l'évaluation des variantes.

Annexe 1 : La mise sur pied de la SAS actuelle en quelques dates

La statistique de l'aide sociale fournit chaque année, depuis 2005, des informations complètes et détaillées sur l'aide sociale en Suisse. Élaborer une statistique de l'aide sociale uniforme, qui permette d'établir des comparaisons entre régions, est un véritable défi dans un domaine régi par 26 lois cantonales différentes et autant de mises en œuvre.

Chronologie

- 2000 : enquête pilote de l'aide sociale économique
- 2005-2006 : premiers résultats sur l'aide sociale économique
- 2007 : introduction échelonnée du relevé des autres prestations sociales sous condition de ressources
- 2009 : le relevé s'étend à l'aide sociale octroyée à des personnes pour lesquelles la Confédération rembourse aux cantons les coûts de l'aide sociale par le biais du forfait global 2 : les réfugiés avec asile et pour lesquels moins de 5 ans se sont écoulés depuis le dépôt de la demande d'asile et les réfugiés admis provisoirement séjournant en Suisse depuis moins de 7 ans. Les données sont relevées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés, SH-FlüStat.
- 2014-2016 : projet d'élargissement de la SAS à l'aide sociale octroyée aux personnes pour lesquelles la Confédération rembourse aux cantons les coûts de l'aide sociale par le biais du forfait global 1 : les requérants d'asile et personnes admises provisoirement séjournant en Suisse depuis moins de 7 ans.
- 2017 : premier relevé des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, SH-AsylStat ; publication en décembre 2017 des premiers résultats, qui portent sur la période d'enquête 2016.

Annexe 2 : Aperçu de l'output d'une SAS modernisée

La SAS modernisée permettra de donner suite aux exploitations standard actuelles.

La stratégie d'analyse des données (ou stratégie en matière d'output) sera mise au point durant la phase de conception, avec le groupe de pilotage. Précisons toutefois que le fait de passer à une collecte mensuelle des données ne signifie pas que l'OFS publie automatiquement des résultats chaque mois.

Figure 11 Analyses standard des données relatives à l'aide sociale économique (avec catalogue de variable revu)

1. Vues d'ensemble
– Taux d'aide sociale
– Ménages soutenus et taux des ménages
2. Structure des bénéficiaires
– Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge
– Bénéficiaires de l'aide sociale selon la nationalité et le sexe
– Bénéficiaires étrangers de l'aide sociale selon le statut de séjour
– Bénéficiaires étrangers de l'aide sociale selon les groupes de pays
– Bénéficiaires de l'aide sociale selon l'état civil
– Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation achevée la plus élevée
– Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation professionnelle
– Bénéficiaires de l'aide sociale selon le taux d'occupation
– Bénéficiaires de l'aide sociale selon la durée de fin de droit LACI
3. Structure des unités d'assistance
– Structure des unités d'assistance bénéficiant de l'aide sociale (dossiers concernant une personne, familles monoparentales, couples avec/sans enfants)
– Unités d'assistance selon le statut de séjour
– Prix du loyer par pièce selon la structure de l'unité d'assistance pour les ménages privés
– Taille du logement selon la structure de l'unité d'assistance pour les ménages privés
– Unités d'assistance selon la durée de domicile dans la commune
– Dossiers actifs/clos selon la durée d'octroi de l'aide sociale
– Motif principal de la cessation du versement de prestations d'assistance
4. Situation financière des unités d'assistance (revenus pris en compte)
– Montant total des revenus selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Sources de revenu selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Revenu(s) provenant d'une activité professionnelle selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Prestations des assurances sociales selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Autres prestations sociales sous condition de ressources selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Part du loyer prise en charge pour les ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête

– Suppléments et franchises sur le revenu des unités d'assistance, état en fin d'enquête
– Primes d'assurance maladie selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Réductions individuelles des primes d'assurance maladie selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Unités d'assistance au bénéfice d'une pension alimentaire (personne ayant déposé la demande et/ou autre membre de l'unité d'assistance)
– Bénéficiaires de l'aide sociale au bénéfice d'une rente AI et selon le degré d'invalidité
5. Prestations sociales aux unités d'assistance
– Besoin brut (dépenses prises en compte)
– Besoin net (différence entre les dépenses prises en compte et les revenus pris en compte)
– Taux de couverture selon la structure de l'unité d'assistance, état en fin d'enquête
– Total des versements effectués
6. Vue d'ensemble selon les communes et districts
– Unités d'assistance, bénéficiaires et taux d'aide sociale

Annexe 3 : Documents cités

OFS (2020): Schlussbericht Statistische Prototypen – Rapport de l'OFS, avril 2020

BSS (2019) : Kategorisierung der Daten, novembre 2019

BSS (2020a) : Erwartungen an eine modernisierte Sozialhilfeempfängerstatistik, janvier 2020

BSS (2020b): Statistische Prototypen, avril 2020

BSS (2020c): Indikatoren, avril 2020

BSS (2020d): Befragung zu den weiteren bedarfsabhängigen Sozialleistungen, avril 2020

Egger, Dreher und Partner (2020): Bericht Teilprojekt «Sozialdienstbuchhaltung: Konzepte und statistische Umsetzung», mars 2020

Sofrag (2018): Evaluation eines Grundprozesses der wirtschaftlichen Sozialhilfe, rapport sommaire

Annexe 4 : Catalogue de variables réduit ASE, SH-FlüStat et AsylStat

Catalogue des variables WSH, SH-Flüstat et AsylStat

Les variables qui sont relevées uniquement pour la variante 1 sont en rouge

No	Nom de variable	Niveau	Définition / Format	Groupe de variables
1	Numéro du dossier	Dossier	Numéro	Gestion du dossier
	Type de prestations	Dossier	Aide sociale économique Aide sociale du domaine des réfugiés Aide sociale du domaine de l'asile	Gestion du dossier
2	Numéro d'assuré (nouveau numéro AVS)	Tous les membres de l'UA	Code à 13 positions	Gestion du dossier
	Date d'ouverture du dossier	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
	Date du premier versement	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
	L'UA a reçu un versement au mois de décembre	Dossier	1 oui 2 non	Gestion du dossier
	Date du dernier versement	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
	Dossier clos le	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
3	Nom	Tous les membres de l'UA	Texte	Données sociodémographiques
4	Prénom	Tous les membres de l'UA	Texte	Données sociodémographiques
5	Rue	Dossier	Texte	Données sociodémographiques
6	Numéro	Dossier	Texte	Données sociodémographiques
7	Domicile légal NPA	Dossier	Liste des NPA	Données sociodémographiques
8	Domicile légal Lieu/Commune	Dossier	Liste des communes	Données sociodémographiques
9	Domicile d'assistance NPA	Dossier	Liste des NPA	Données sociodémographiques
10	Domicile d'assistance Lieu/Commune	Dossier	Liste des communes	Données sociodémographiques
11	Date de naissance	Tous les membres de l'UA	Date (JJ.MM.AAAA)	Données sociodémographiques
12	Sexe	Tous les membres de l'UA	1 Masculin 2 Féminin	Données sociodémographiques
13	Etat civil	Tous les membres de l'UA	1 Célibataire 2 Marié / e 3 Séparé / e 4 Veuf, veuve 5 Divorcé / e 6 En partenariat enregistré	Données sociodémographiques
14	Nationalité	Tous les membres de l'UA	Liste des pays	Données sociodémographiques
	Statut de séjour	Tous les membres de l'UA	1 Permis de séjour annuel (B) (sans réfugié avec asile B) 2 Permis d'établissement (C) (inclus réfugié avec asile C) 3 Permis de courte durée (L) 4 Pas d'autorisation de séjour 5 Autre 6 Réfugié avec asile 5- (B) 7 Réfugié admis provisoirement 7- (F) 8 Réfugié admis provisoirement 7+ (F) 9 Personne admise provisoirement 7+(F)/(AP 7+) 10 Réfugié avec asile 5+ (B) 11 Requérant d'asile (N) 12 Personne admise provisoirement 7-(F)/(AP7-)	Données sociodémographiques
15	Taille du ménage	Dossier	Nombre	Données sociodémographiques
16	Degré de parenté	Tous les membres de l'UA, sans le titulaire	01: Epoux / épouse / en partenariat enregistré 02: Partenaire (M) / partenaire (F) 03: Propre enfant (fils / fille), beau-fils, belle-fille du titulaire 04: Enfant placé / enfant du partenaire / époux / se 05: Frère/ Soeur/ Demi-frère, Demi-soeur du titulaire 06: Petit-fils / Petite-fille du titulaire 07: Père / mère du titulaire 08: Beau-père (le mari de la mère du titulaire) / belle-mère (la femme de père du titulaire) 09: Autre personne avec un lien de parenté sans le titulaire 10: Autre personne sans lien de parenté avec le titulaire	Données sociodémographiques
17	Formation achevée la plus élevée	Tous les membres de l'UA	01: Scolarité de moins de 7 ans 02: Scolarité obligatoire 03: Formation professionnelle élémentaire 04: Apprentissage ou école professionnelle à plein temps 05: Ecole préparant à la maturité, maturité professionnelle, école de degré diplôme 06: Formation ou école professionnelle supérieure 07: Université, haute école, haute école spécialisée 08: Non identifiable	Données sociodémographiques
17*	Niveau de formation	Tous les membres de l'UA	Variable supplémentaire pour les personnes qui n'ont pas de diplôme reconnu par la Suisse	Données sociodémographiques
18	Coût du logement (loyer complet avec charges)	Dossier	Montant	Situation de logement
19	Loyer (part prise en charge)	Dossier	Montant	Situation de logement
20	Taux d'occupation	Tous les membres de l'UA	1 Plein temps (90%+) 2 Un poste à temps partiel (jusqu'à 49%) 3 Un poste à temps partiel (50-89%) 4 Plusieurs postes à temps partiel 5 Un poste à plein temps et un à temps partiel	Travail et formation
21	Coût de l'assurance-maladie de toute l'unité d'assistance par mois	Dossier	Montant	Santé
22	Subsides pour les primes d'assurance-maladie de toute l'unité d'assistance	Dossier	Montant	Santé

No	Nom de variable	Niveau	Définition / Format	Groupe de variables
23	Revenu professionnel (net)	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
24	Allocation chômage (selon la LACI)	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
25	Rente de vieillesse	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
26	Rente de veuf ou d'orphelin	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
27	Rente LPP	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
28	Allocation pour impotents	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
29	Rente AI	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
30	Rente SUVA	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
31	Indemnités journalières d'une assurance-maladie	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
32	Indemnités journalières de l'AI	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
33	Indemnités journalières d'une assurance-accidents	Tous les membres de l'UA	Montant	Revenus pris en compte
34	Prestations complémentaires fédérales à l'AVS/AI	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
35	Bourses d'études	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
36	Avances sur pensions alimentaires	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
37	Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
38	Aide aux chômeurs en fin de droit	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
39	Allocations individuelles de logement	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
40	Allocations aux familles	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
41	Autres prestations sous condition de ressources	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
42	Pensions alimentaires	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
43	Allocations pour enfant (si non comprises dans le revenu)	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
44	Indemnisation pour la tenue du ménage	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
45	Contribution de la parenté	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
46	Autres revenus	Dossier	Montant	Revenus pris en compte
	Dépenses			
47	Forfait pour l'entretien	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
48	Argent de poche pour personne en institution	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
49	Frais de logement pris en compte	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
50	Frais médicaux de base	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
51	Prime de l'assurance-maladie obligatoire	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
52	Actes de défaut de biens	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
53	Frais d'acquisition du revenu et prestations fournies non rémunérées par un salaire	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
54	Frais de garde d'enfants extra-familiale	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
55	Coûts pour les parents ayant un droit de visite	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
56	Coûts pour la formation	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
57	Coût pour les mesures d'intégration	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
58	Frais circonstanciels pour les soins, frais de santé	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
59	Coûts de thérapie ou de séjour dans un home ou une clinique	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
60	Autre coût pour le placement extrafamilial	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
61	Frais dentaires	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
62	Autre PCI de couverture des besoins de base	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
63	Autres PCI d'encouragement	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
64	Suppléments d'intégration pour personnes sans activité lucrative	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
65	Franchises sur les revenus provenant d'une activité lucrative	Dossier	Montant	Dépenses prises en charge
66	Cotisations minimales à l'AVS	Dossier	Montant	Dépenses non prises en charge
67	Remboursements	Dossier	Montant	Dépenses non prises en charge
	Versement mensuel janvier	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel février	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel mars	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel avril	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel mai	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel juin	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel juillet	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel août	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel septembre	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel octobre	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel novembre	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
	Versement mensuel décembre	Dossier	Montant	Prestations d'aide sociale
68	Motif principal de la cessation du versement des prestations d'assistance	Dossier	1 Amélioration de la situation professionnelle 2 Subvient à ses besoins par les prestations d'assurance chômage 3 Subvient à ses besoins par une rente AI 4 Subvient à ses besoins par les prestations AVS 5 Subvient à ses besoins par les indemnités journalières AI 6 Subvient à ses besoins par d'autres assurances sociales 7 Subvient à ses besoins par les prestations complémentaires ou supplémentaires à l'AVS/AI 8 Subvient à ses besoins par d'autres prestations sociales sous condition de ressources 9 Changement de domicile 10 Dossier transmis à un autre service social régional ou communal 11 Rupture des contacts 12 Décès 13 Réduction des dépenses 14 Autres	Motif de fin de l'aide sociale

Variables issues des registres ou l'OFS crée la variable par le biais de liens

No	Nom de variable	Niveau	Définition / Format	Groupe de variables
1	Statut d'occupation du logement	Dossier	1 Propriétaire, locataire, sous-locataire 2 Hôpitaux et établissements de soins de santé spécialisés 3 Habitat communautaire 4 Hôtels 5 Habitations provisoires 6 Autres 7 Sans domicile fixe	Registre des bâtiments et logements
2	Grandeur totale du logement	Dossier	1 1 pièce 2 2 pièces 3 3 pièces 4 4 pièces 5 5 pièces 6 6 pièces 7 7 pièces 8 8 pièces et plus	Registre des bâtiments et logements
3	Situation d'activité	Tous les membres de l'UA (15-64 ans)	1 Actif occupé / active occupée 2 Actif occupé / active occupée: Emplois précaires (L'information peut être obtenue après 12 mois) 3 Actif occupé / active occupée: En apprentissage (Information seulement 1 an plus tard dans l'ensemble de données "Analyses des sections longitudinales dans le domaine de l'éducation LABB") 4 Sans emploi: Recherche un emploi, annoncé à l'office du travail 5 Non actif / ve: En formation (sans les apprentis) (Information seulement 1 an plus tard dans l'ensemble de données "Analyses des sections longitudinales dans le domaine de l'éducation LABB") 6 Non actif / ve: raisons familiales 7 Non actif / ve: Rentier ou rentière (Rente de vieillesse, Rente de veuf ou d'orphelin, rente LPP) 8 Non actif / ve: Raisons de santé 9 Autre: sans emploi et non actif / ve	L'OFS tire cette dernière des informations socio-démographiques provenant de la comptabilité
4	Commune d'origine	Tous les membres de l'UA	Commune	STATPOP
5	Domicilié dans la commune depuis	Tous les membres de l'UA	Lieu de résidence depuis plus de 5 ans	STATPOP
6	Dernier domicile avant l'établissement dans la commune (Pays, commune)	Tous les membres de l'UA	Lieu de résidence depuis plus de 5 ans	STATPOP
7	Dernier canton de domicile	Tous les membres de l'UA	Lieu de résidence depuis plus de 5 ans	STATPOP
8	En Suisse depuis	Tous les membres de l'UA	JJ.MM.AAAA	STATPOP
9	Vit seul/e	Tous les membres de l'UA	1 Oui 2 Non	STATPOP
10	Personnes de l'unité d'assistance	Dossier	Nombre	Est formée par le biais de liens
11	Reçoit de l'aide sociale séparément (propre dossier)	Tous les membres du ménage	1 Oui 2 Non	Est formée par le biais de liens
12	A déjà reçu une aide auparavant	Tous les membres de l'UA	1 Oui 2 Non	Est formée par le biais de liens
13	Durée de la dernière période d'assistance	Tous les membres de l'UA	Nombre	Est formée par le biais de liens
14	Date de l'inscription au chômage	Tous les membres de l'UA	JJ.MM.AAAA	AVAM/ASAL
15	En fin de droit (LACI) depuis	Tous les membres de l'UA	JJ.MM.AAAA	AVAM/ASAL
16	Combien de période(s) de chômage durant les 3 dernières années	Tous les membres de l'UA	Nombre	AVAM/ASAL
17	Degré d'invalidité	Tous les membres de l'UA	Degré d'invalidité (entre 40 et 100%)	Registre des rentes (AVS/AI)
18	Degré d'impotence	Tous les membres de l'UA	Degré	Registre des rentes (AVS/AI)
19	Statut de séjour	Tous les membres de l'UA	1 Permis de séjour annuel (B) (sans réfugié avec asile B) 2 Permis d'établissement (C) (inclus réfugié avec asile C) 3 Permis de courte durée (L) 4 Pas d'autorisation de séjour 5 Autre 6 Réfugié avec asile 5- (B) 7 Réfugié admis provisoirement 7- (F) 8 Réfugié admis provisoirement 7+ (F) 9 Personne admise provisoirement 7+ (F) / (AP 7+) 10 Réfugié avec asile 5+ (B) 11 Requérant d'asile (N) 12 Personne admise provisoirement 7- (F) / (AP 7-)	ZEMIS
20	Besoin brut de l'UA	Dossier	Montant	L'OFS calcule la somme
21	Besoin net	Dossier	Montant	L'OFS calcule la somme
22	Prestations attribuées	Dossier	Montant	L'OFS calcule la somme

Les variables suivantes devront faire l'objet de clarifications durant la phase de conception du projet :

1) Niveau de formation

Pour les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'une formation reconnue en Suisse, c'est le niveau de formation qui doit être saisi. Les modalités à prendre en compte pour ces groupes de personnes seront définies durant la phase de conception, en accord avec les services chargés du relevé.

2) Taux d'occupation

La question de savoir s'il serait possible de se fonder sur le revenu de l'activité professionnelle pour déduire le taux d'occupation, et donc de ne plus demander aux services chargés du relevé de fournir cette donnée, sera examinée durant la phase de conception, sur la base des données à disposition.

3) Dépenses

Durant la phase de conception, il conviendra de déterminer de manière définitive le degré de précision nécessaire dans l'indication des dépenses (prises en compte et non prises en compte), en se fondant pour ce faire sur l'analyse de l'exigence générale n° 10 et sur les plans comptables des services chargés du relevé.

4) Motif principal de la cessation du versement des prestations d'assistance

Le degré de précision de cette catégorie de réponses sera défini de manière définitive durant la phase de conception, en collaboration avec les services chargés du relevé. Certaines catégories de réponses pourront encore éventuellement être ventilées de manière encore plus précise que ce que prévoit la proposition actuelle.

5) Situation d'activité

Dans l'idéal, la situation d'activité devrait être déduite des données sociodémographiques et financières – comme proposé ici – et, donc, ne plus être saisie par les services chargés du relevé, mais cette solution induit une diminution de la précision. Il serait donc aussi envisageable que les services de relevé continuent à saisir ces données – ce qui permettrait de garder le même degré de précision –, mais plus de manière mensuelle. Ces aspects seront abordés durant la phase de conception avec les services chargés du relevé.

Annexe 5 : Catalogue réduit de variables AUPRESO

Catalogue des variables WSH, SH-Flüstet et AsylStat

Les variables qui sont relevées uniquement pour la variante 1 sont en rouge

No	Nom de variable	Niveau	Définition / Format	Groupe de variables
1	Numéro du dossier	Dossier	Numéro	Gestion du dossier
	Type de prestations	Dossier	21 Aide aux chômeurs 22 Prestations complémentaires familiales 23 Allocations maternité et allocations parentales 24 Fonds pour les familles 25 Avances sur pensions alimentaires 26 Aide au logement 32 Prestations complémentaires à la rente de vieillesse dans le canton de Zurich 33 Prestations complémentaires à la rente d'invalidité dans le canton de Zurich 34 Prestations complémentaires à la rente de survivant dans le canton de Zurich 35 Prestations complémentaires cantonales à la rente de vieillesse 36 Prestations complémentaires cantonales à la rente d'invalidité 37 Prestations complémentaires cantonales à la rente de survivant	Gestion du dossier
	Identification de la prestation	Dossier		Gestion du dossier
2	Numéro d'assuré (nouveau numéro AVS)	Tous les membres de l'UA	Code à 13 positions	Gestion du dossier
	Date d'ouverture du dossier	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
3	Date du début de droit à la prestation	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
	Date du premier versement	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
	L'UA a reçu un versement au mois de décembre	Dossier	1 oui 2 non	Gestion du dossier
	Date du dernier versement	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
	Dossier clos le	Dossier	Date (JJ.MM.AAAA)	Gestion du dossier
4	Nom	Tous les membres de l'UA	Texte	Données sociodémographiques
5	Prénom	Tous les membres de l'UA	Texte	Données sociodémographiques
6	Rue	Dossier	Texte	Données sociodémographiques
7	Numéro	Dossier	Texte	Données sociodémographiques
8	Domicile légal NPA	Dossier	Liste des NPA	Données sociodémographiques
9	Domicile légal Lieu/Commune	Dossier	Liste des communes	Données sociodémographiques
10	Date de naissance	Tous les membres de l'UA	Date (JJ.MM.AAAA)	Données sociodémographiques
11	Sexe	Tous les membres de l'UA	1 Masculin 2 Féminin	Données sociodémographiques
12	Etat civil	Tous les membres de l'UA	1 Célibataire 2 Marié /e 3 Séparé / e 4 Veuf, veuve 5 Divorcé /e 6 En partenariat enregistré	Données sociodémographiques
13	Nationalité	Tous les membres de l'UA	Liste des pays	Données sociodémographiques
14	Degré de parenté	Tous les membres de l'UA, sans le titulaire	01: Epoux / épouse / en partenariat enregistré 02: Partenaire (M) / partenaire (F) 03: Propre enfant (fils / fille), beau-fils, belle-fille du titulaire 04: Enfant placé / enfant du partenaire / époux / se 05: Frère/ Soeur/ Demi-frère, Demi-soeur du titulaire 06: Petit-fils / Petite-fille du titulaire 07: Père / mère du titulaire 08: Beau-père (le mari de la mère du titulaire) / belle-mère (la femme de père du titulaire) 09: Autre personne avec un lien de parenté sans le titulaire 10: Autre personne sans lien de parenté avec le titulaire	Données sociodémographiques
15	Montant des versements	Dossier	Montant	Prestation
	Total des versements depuis le début de l'année	Dossier/personne	Montant	Prestation

Variables issues des registres ou l'OFS crée la variable par le biais de liens

No	Nom de variable	Niveau	Définition / Format	Groupe de variables
1	Statut d'occupation du logement	Dossier	1 Propriétaire, locataire, sous-locataire 2 Hôpitaux et établissements de soins de santé spécialisés 3 Habitat communautaire 4 Hôtels 5 Habitations provisoires 6 Autres 7 Sans domicile fixe	Registre des bâtiments et logements
2	Grandeur totale du logement	Dossier	1 1 pièce 2 2 pièces 3 3 pièces 4 4 pièces 5 5 pièces 6 6 pièces 7 7 pièces 8 8 pièces et plus	Registre des bâtiments et logements
3	Commune d'origine	Tous les membres de l'UA	Commune	STATPOP
4	Domicilié dans la commune depuis	Tous les membres de l'UA	Lieu de résidence depuis plus de 5 ans	STATPOP
5	Dernier domicile avant l'établissement dans la commune (Pays, commune)	Tous les membres de l'UA	Lieu de résidence depuis plus de 5 ans	STATPOP
6	Dernier canton de domicile	Tous les membres de l'UA	Lieu de résidence depuis plus de 5 ans	STATPOP
7	En Suisse depuis	Tous les membres de l'UA	JJ.MM.AAAA	STATPOP
8	Vit seul/e	Tous les membres de l'UA	1 Oui 2 Non	STATPOP
9	Personnes de l'unité d'assistance	Dossier	Nombre	Est formée par le biais de liens
10	Reçoit de l'aide sociale séparément (propre dossier)	Tous les membres du ménage	1 Oui 2 Non	Est formée par le biais de liens
11	A déjà reçu une aide auparavant	Tous les membres de l'UA	1 Oui 2 Non	Est formée par le biais de liens
12	Durée de la dernière période d'assistance	Tous les membres de l'UA	Nombre	Est formée par le biais de liens
14	Statut de séjour	Tous les membres de l'UA	1 Permis de séjour annuel (B) (sans réfugié avec asile B) 2 Permis d'établissement (C) (inclus réfugié avec asile C) 3 Permis de courte durée (L) 4 Pas d'autorisation de séjour 5 Autre 6 Réfugié avec asile 5- (B) 7 Réfugié admis provisoirement 7- (F) 8 Réfugié admis provisoirement 7+ (F) 9 Personne admise provisoirement 7+ (F) / (AP 7+) 10 Réfugié avec asile 5+ (B) 11 Requérant d'asile (N) 12 Personne admise provisoirement 7- (F) / (AP 7-)	ZEMIS

Les variables suivantes devront faire l'objet de clarifications durant la phase de conception du projet :

1) Identification de la prestation

Durant la phase de conception, il faudra encore déterminer comment identifier les prestations dans le cadre de la statistique modernisée, en particulier pour les services chargés du relevé qui fournissent plusieurs prestations.

2) Montant des versements

ZL ZH : durant la phase de conception, il s'agira aussi de voir s'il est encore nécessaire de distinguer les compléments versés par les communes et les prestations complémentaires et, si c'est le cas, comment opérer cette distinction dans le cadre de la statistique modernisée.

AVPA : il s'agira ici aussi de voir s'il est encore nécessaire de pouvoir faire la distinction entre les contributions d'entretien des enfants et celles pour conjoints, et donc de saisir les montants au niveau de la personne.